



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Hameed (Sri Lanka)	195
Discours de M. Wojtaszek (Pologne)	200
Discours de M. Genscher (République fédérale d'Allemagne)	204
Discours de M. Khaddam (République arabe syrienne) ..	210

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. **M. HAMEED (Sri Lanka) [interprétation de l'anglais] :** Je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à ces fonctions une riche expérience des affaires internationales, une remarquable compétence, une connaissance approfondie du travail et des procédures de l'Organisation des Nations Unies. Votre élection est également un hommage à la grande estime dont jouit votre pays, la Yougoslavie. Sri Lanka et la Yougoslavie ont des relations très étroites sur le plan bilatéral de même qu'au sein du mouvement des non-alignés, et c'est pourquoi votre élection est pour nous un plaisir tout particulier.

2. Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Amerasinghe. C'est avec un sentiment de fierté que, en tant que compatriote, j'ai entendu d'autres orateurs ici parler de sa compétence et de la façon remarquable dont il a guidé la précédente session de l'Assemblée générale.

3. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a été une source de force considérable pour les Nations Unies par la manière dont il a guidé l'Organisation à travers des temps difficiles. Je voudrais rendre hommage au rôle qu'il a joué, rehaussant le prestige de l'Organisation des Nations Unies et renforçant son efficacité pour servir la cause de la paix et de la coopération internationale.

4. Le début de cette année a vu la mort d'un juriste et d'un diplomate éminent qui fut le président compétent et brillant de l'une des sessions historiques de l'Assemblée générale, la session d'anniversaire de 1975. Je parle de M. Edvard Hambro, qui a rendu d'éminents services à la communauté internationale. Je profite de cette occasion, parlant au nom de mon gouvernement, en mon nom personnel et au nom de la délégation de Sri Lanka, pour rendre hommage à sa mémoire et rappeler les services sans

prix qu'il a rendus dans le domaine des relations internationales, se montrant ainsi le digne représentant d'une fière tradition familiale.

5. Sri Lanka a un vif plaisir à souhaiter la bienvenue à Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam, nouveaux Etats Membres de l'Organisation. L'admission de ces deux Etats est entièrement conforme au principe d'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'ils joueront l'un et l'autre un rôle constructif et précieux dans les efforts que nous faisons en commun pour nous rapprocher des objectifs de l'Organisation.

6. J'ai l'avantage de me trouver ici en tant que ministre des affaires étrangères représentant un nouveau gouvernement élu à une majorité sans précédent dans l'histoire parlementaire de Sri Lanka, et peut-être même de toute autre partie du monde. Mon premier ministre et le gouvernement espèrent ardemment faire de ce mandat l'instrument qui permettra d'établir une société appelée *Dharmista Samajaya*, société juste, équitable et socialiste. Je vous apporte les salutations de mon premier ministre, M. J. R. Jayewardena, et ses bons vœux pour le succès de la présente session de l'Assemblée générale.

7. Sri Lanka est une société démocratique et les récentes élections générales ont réaffirmé l'attachement de son peuple au processus démocratique. Sri Lanka met l'accent surtout sur les libertés individuelles de l'homme, sur la justice sociale et l'égalité. Ces valeurs représentent l'amalgame le plus heureux d'une tradition culturelle vieille de plus de 2000 ans, propre à Sri Lanka, avec la tradition humaniste libérale de l'Occident. Par sa foi en ces valeurs, le Gouvernement de Sri Lanka se donne pour but de créer une société nouvelle dans laquelle les intérêts de l'homme moyen seront primordiaux.

8. Le gouvernement actuel suivra une politique étrangère indépendante qui s'opposera à l'impérialisme et au colonialisme dans toutes leurs manifestations et qui s'efforcera de préserver et de protéger la souveraineté, l'intégrité et la liberté de Sri Lanka. Le gouvernement ne tolérera aucune ingérence de pays étrangers dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats et ne permettra pas non plus que l'indépendance ou la sécurité de Sri Lanka soient menacées de quelque manière que ce soit. Le gouvernement a entièrement fait siens les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions. Il a également pris l'engagement très particulier de contribuer, dans toute la mesure possible, à la réalisation du nouvel ordre économique international.

9. Avant de parler de certaines des questions principales que l'Assemblée est appelée à examiner, je voudrais faire

quelques observations sur l'incapacité apparente de la communauté internationale de venir à bout de certains des grands problèmes auxquels le monde fait face. Qu'il suffise à ce propos de mentionner la question du désarmement, les problèmes du Moyen-Orient et de l'Afrique australe et les difficultés économiques persistantes du tiers monde.

10. Le parti national uni, qui constitue actuellement le Gouvernement de Sri Lanka, a toujours été voué aux principes du non-alignement, manifestés pour la première fois à une rencontre internationale lors de la Conférence des pays d'Afrique et d'Asie, tenue à Bandoung en 1955, où, comme il est dit dans la Déclaration politique, adoptée par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août 1976, "la notion proprement dite de non-alignement a été définie en termes concrets"¹. Selon nous, les principes du non-alignement sont entièrement conformes aux principes de la Charte des Nations Unies et sont nécessaires à la réalisation d'un ordre international économique, social et politique satisfaisant. Cependant, le mouvement de non-alignement ne pourrait dignement contribuer à l'évolution de cet ordre international qu'à condition de rester fidèle à ses propres principes. Mon gouvernement s'efforcera donc tout particulièrement de veiller à ce que le mouvement des non-alignés ne soit pas détourné de sa juste voie et conserve sa vraie nature en tant que force décisive pour façonner l'ordre international à venir.

11. Nous attachons une importance particulière aux problèmes de l'Afrique puisqu'il semble que c'est sur ce continent que les rivalités internationales, aujourd'hui, portent avec le plus d'intensité. L'Afrique australe est depuis longtemps et demeure une zone de crises, mais d'autres régions du continent sont maintenant victimes de perturbations. Ces perturbations ne sont pas simplement l'effet de dissensions locales parmi les pays d'Afrique, mais plutôt la conséquence de l'intérêt, pour ne pas dire de l'intervention, de puissances étrangères.

12. En Afrique du Sud, les massacres de l'année dernière à Soweto et ailleurs, et les mesures de répression plus rigoureuses prises contre la population noire ont donné une impulsion continue à l'opposition à l'*apartheid*. Mais cette répression même sème les germes de la destruction de ce système néfaste et inhumain. En dehors de l'Afrique du Sud, les éléments les plus encourageants résident dans le changement d'attitude de certains pays qui, jusqu'à maintenant, soit gardaient le silence, soit même excusaient la politique d'*apartheid* du régime sud-africain, et qui, maintenant, la critiquent davantage. Cependant, le régime sud-africain ne semble guère disposé à faire disparaître l'appareil de la discrimination et de la répression qui fait corps avec le système d'*apartheid*, et il persiste opiniâtrement à défier la communauté internationale.

13. En ce qui concerne la Namibie, il n'y a pas eu de progrès sensible vers l'octroi de l'indépendance. Selon nous, aucune solution n'est acceptable pour la communauté internationale sans la participation de la South West Africa People's Organization [SWAPO], représentant unique et authentique du peuple de Namibie.

14. Nous sommes heureux que le Front patriotique du Zimbabwe ait été reconnu par les Etats de première ligne et l'Organisation de l'unité africaine. Nous y voyons une étape importante vers la solution du problème rhodésien. Il convient de noter aussi l'intérêt actif que manifestent les Etats-Unis et le Royaume-Uni à renouveler les efforts destinés à apporter une solution au problème. Les propositions les plus récentes n'ont pas encore reçu l'acceptation des dirigeants nationalistes à l'intérieur du Zimbabwe, des Etats de première ligne et de l'Organisation de l'unité africaine. Nous continuerons à suivre ces événements de près. Permettez-moi cependant de dire que Ian Smith ne devrait pas pouvoir douter du fait qu'il ne peut pas compter, comme il l'a fait depuis 12 ans, sur le soutien de puissances étrangères pour maintenir son régime et pour refuser à la majorité noire ses intérêts légitimes qui sont au coeur même des propositions du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

15. Je voudrais maintenant passer au problème du Moyen-Orient, qui va une fois de plus vers un conflit dangereux. Nous ne pouvons permettre que cela se produise sans exposer le monde au risque d'un conflit très étendu. Je voudrais engager ceux qui tiennent les rênes du pouvoir en Israël à changer d'attitude et à entendre la voix de l'opinion publique telle qu'elle se manifeste dans les résolutions et déclarations de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également demander aux pays qui ont la capacité certaine d'influer sur la pensée d'Israël de l'amener à honorer ses obligations, conformément à la Charte, et à se joindre aux autres nations du monde dans la tâche commune d'édification d'un monde pacifique et d'un ordre international juste et équitable.

16. La communauté internationale ne saurait tolérer l'occupation persistante par Israël des territoires arabes dont il s'est emparé pendant la guerre de juin 1967. Elle ne peut tolérer non plus la politique adoptée de propos délibéré et poursuivie avec énergie par Israël depuis l'occupation et consistant à altérer la nature politique, démographique, culturelle et historique de ces territoires. Les desseins annexionnistes d'Israël sont devenus plus manifestes encore ces dernières semaines par l'établissement de nouvelles colonies de peuplement dans la zone de la rive occidentale, ce qui exige de toute évidence des mesures fortes et efficaces de la communauté internationale, car il s'agit là d'une nouvelle violation des Conventions de Genève de 1949. L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force est un principe incontestable et solidement établi du droit international.

17. Il n'y aura pas de paix durable au Moyen-Orient sans solution juste et équitable du problème palestinien. Nous demeurons fermement attachés au plein rétablissement des droits inaliénables du peuple de Palestine énoncés dans les résolutions pertinentes des pays non alignés, et plus particulièrement dans la résolution adoptée à la Conférence tenue à Colombo en août 1976².

18. Sri Lanka a un intérêt particulier à voir mettre en oeuvre la Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] qui, malheureusement, n'a pas donné lieu à des progrès appréciables depuis son

¹ Voir document A/31/197, annexe I, par. 16.

² *Ibid.*, annexe IV, résolution NAC/CONF.5/S/RES.9.

adoption en 1971. Nous savons tous que les grandes puissances se sont livrées à des négociations sur l'océan Indien. Assurément, Sri Lanka se féliciterait d'un accord de leur part tendant à empêcher l'escalade de rivalités comme mesure préliminaire à l'élimination complète de ces rivalités, ce qui serait conforme aux objectifs de la Déclaration. D'un autre côté, une délimitation des sphères d'influence dans l'océan Indien, destinée à réaliser un équilibre entre les grandes puissances qui ne peut être que provisoire et précaire, irait à l'encontre des objectifs de la Déclaration. A l'étape actuelle, nous ne pouvons que demander instamment aux grandes puissances et aux principaux utilisateurs maritimes de coopérer avec le Comité spécial de l'océan Indien, dont le but immédiat est de convoquer une conférence sur l'océan Indien.

19. A notre avis, le concept d'une zone de paix dans l'océan Indien n'exige pas seulement l'élimination de la rivalité des grandes puissances dans la région, mais aussi l'obligation des puissances locales de faire preuve de retenue et d'agir dans l'intérêt de la paix. Il n'est peut-être pas inutile de souligner que cette conception est l'un des fondements de la façon de penser de Sri Lanka depuis le début même des efforts destinés à agir sur le plan international pour faire de l'océan Indien une zone de paix. Cela a été précisé dans le memorandum que Sri Lanka a présenté à la Conférence des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth, tenue à Singapour du 14 au 22 janvier 1977, où les premières mesures ont été prises en vue de préparer l'introduction de la Déclaration à l'Organisation des Nations Unies. Je cite :

“Un corollaire parallèle de la zone de paix est que les Etats régionaux limitrophes de l'océan Indien s'abstiendront eux-mêmes de toute mesure qui puisse porter préjudice au concept de zone de paix. Les besoins de leur défense doivent donc être mesurés par rapport à leurs obligations de ne pas compromettre le concept de zone de paix.”

20. En ce qui concerne le désarmement, il y a eu une montagne de documents qui, malheureusement, n'a pas donné naissance à des mesures importantes de désarmement. Nous savons que l'objectif du désarmement général et complet ne saurait être réalisé ni tout de suite, ni même dans un proche avenir, d'un coup de baguette magique. Mais ce qui est décourageant, c'est que les progrès très limités réalisés dans la voie du désarmement ne sont guère à la mesure des efforts déjà déployés. Au contraire, en cours de route, l'objectif du désarmement général et complet est devenu plus lointain encore du fait de la multiplication d'armes nouvelles et toujours plus effrayantes. Alors même que l'on discutait du missile Cruise et du bombardier Backfire, la bombe à neutrons est apparue. Cette dernière arme suscite une horreur toute particulière, car elle tend à détruire les êtres humains tout en épargnant l'édifice matériel de la société humaine. Ce qui préoccupe particulièrement les pays du tiers monde comme le nôtre, c'est que les dépenses actuellement consacrées aux armements sont estimées à 300 milliards de dollars par an, dont une partie infime pourrait beaucoup faire pour atténuer les problèmes de la pauvreté, de la famine et de la maladie que le tiers monde continue à endurer.

21. La Conférence des pays non alignés à Colombo, l'année dernière, a décidé de demander une session extraor-

inaire consacrée au désarmement, et cette session, que la dernière session de l'Assemblée générale a approuvée [résolution 31/189 B], est prévue maintenant pour mai et juin 1978. Les pays non alignés continueront d'y jouer leur rôle, et nous espérons que les grandes puissances coopéreront afin d'assurer le succès de la session extraordinaire.

22. Sri Lanka a un système démocratique de gouvernement; il est aussi, en Asie, le pays qui connaît depuis le plus longtemps le suffrage universel, exercé chez nous depuis près de cinq décennies. Conformément à cette orientation démocratique, Sri Lanka s'est engagé à respecter sans réserve les droits de l'homme, et notre gouvernement s'efforce constamment de les défendre. Nous attachons donc un intérêt tout particulier à ce que l'on donne une impulsion spéciale aux droits de l'homme proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Je dois cependant souligner qu'en l'absence de droits économiques les droits de l'homme n'ont rigoureusement aucun sens. Nous espérons que les débats de la présente session permettront d'adopter une attitude constructive quant aux progrès des droits de l'homme.

23. Je passe maintenant au domaine des relations économiques internationales. Si l'on entend préserver les libertés démocratiques qui nous sont chères, il est indispensable que les anomalies qui caractérisent le traitement différentiel des pays en développement par rapport aux pays développés, dans la théorie et dans la pratique actuelles, soient éliminées.

24. Permettez-moi d'illustrer ma pensée en relevant quelques-unes de ces anomalies les plus criantes. Lorsqu'un pays riche connaît des difficultés dans sa balance des paiements à la suite d'une forte augmentation des prix des produits d'importation, comme cela s'est produit récemment, on lui tend toutes sortes de filets de sécurité pour l'aider à y remédier. Il n'existe pas de système de flexibilité semblable pour les pays en développement. Une autre anomalie est la suivante : tandis que les pays en développement sont encouragés, au nom de l'auto-assistance, à développer la production pour l'exportation des produits de base non traditionnels qui ne sont pas exposés à de constantes fluctuations des prix, les débouchés réservés à ces nouvelles exportations ont l'habitude de tarir dès que les pays en développement acquièrent un avantage relatif et un certain degré d'efficacité compétitive de leurs produits. Encore que nous comprenions les difficultés des pays développés ainsi que les problèmes de rupture des marchés et de chômage qui en résultent, il y a des raisons irréfutables d'introduire un programme à moyen terme d'ajustement structurel dans l'économie des pays développés pour faire la part des pays en développement par phases. Nous, à Sri Lanka, savons bien que certains pays poursuivent activement l'élaboration de telles mesures et transplantent dans les pays en développement les industries qui s'y prêtent. Nous nous félicitons de cette tendance.

25. A mon avis, il y a lieu de faire, dans ce domaine, un plus grand effort pour “sauter à pieds joints” les questions immédiates auxquelles le dialogue Nord-Sud s'est attaché jusqu'à présent avec un succès limité. Cela doit être fait sans réduire d'aucune manière la pression pour résoudre, dans des conditions satisfaisantes pour les pays en développement, les questions faisant actuellement l'objet de négocia-

tions, en regardant de la manière la plus critique et la plus persistante les changements structurels qu'exigera l'économie mondiale dans les années 80 et dans son "recueil de règles", compte tenu des faits récents.

26. Aux yeux de mon gouvernement, c'est la dimension économique du non-alignement qui doit l'emporter et aider à cimenter le Groupe des Soixante-Dix-Sept tout entier sur une vaste gamme de questions économiques. A cet égard, je me propose de vous soumettre certaines propositions précises qui sont destinées à faire en sorte que l'évolution des exportations dont j'ai parlé, et que tous les pays en développement sont actuellement encouragés d'entreprendre, se produise dans des conditions propices pour toutes les parties intéressées.

27. Tout d'abord, des arrangements satisfaisants devront être conclus en ce qui concerne les produits de base essentiels, afin d'encourager un investissement ordonné. Nous considérons que le fonds commun serait l'élément clef du programme de l'UNCTAD pour une approche intégrée à l'égard des produits de base³, et nous y souscrivons. Tout en notant qu'un accord de principe a été atteint sur le fonds commun à la Conférence sur la coopération économique internationale, nous souhaiterions aussi que le fonds qui finira par prendre forme soit de nature à soutenir les marchés des produits de base sur une base élargie dans les périodes de chute des prix, exerçant ainsi un rôle de catalyseur en permettant la conclusion, sur une base équitable, d'autres accords sur les produits de base plus nombreux qu'il n'y en a eu dans le passé.

28. En second lieu, un élément important de l'encouragement au développement des exportations comportant des investissements étrangers réside dans la manière de s'assurer contre les risques non commerciaux. Des propositions pour l'établissement d'un organisme international d'assurance pour les investissements ont été à l'étude depuis plusieurs années à l'Organisation de coopération et de développement économiques et à la Banque mondiale, et, plus récemment, au Comité d'aide au développement. Cette idée n'a pas reçu un accord général pour toutes sortes de raisons. D'une part, les pays hôtes ont toujours éprouvé des craintes quant à l'arbitrage d'un organisme international sur des questions mettant en cause leur souveraineté nationale. D'autre part, certains milieux craignent que l'établissement d'un système international d'assurance de l'investissement en matière de risques non commerciaux puisse constituer un encouragement à l'expropriation. Pour pallier cette difficulté, pour justifiées que soient les craintes que provoquent ces points de vue, de nombreux pays développés clefs, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la France, le Japon, le Royaume-Uni et d'autres encore, ont mis au point des services d'assurance pour les investissements de caractère purement national et couvrant les risques d'expropriation, etc. Aucune assurance n'est bien entendu fournie dans ces cas contre les risques commerciaux d'investissement.

29. Ces services d'assurance nationaux sont fréquemment complétés par des accords bilatéraux avec les pays hôtes

intéressés définissant les obligations juridiques des uns et des autres et comportant des dispositions pour le règlement des différends en matière d'investissement. Cet ensemble de modalités et d'accords, considéré sous une optique internationale, comporte certains avantages inhérents pour les capitalistes des grands pays ayant une longue tradition en matière d'investissements étrangers et disposant des ressources nécessaires pour monter une opération nationale. D'autre part, la structure actuelle des arrangements bilatéraux désavantage en particulier les petits pays développés, qui ont quelque peine à organiser des systèmes d'assurance nationaux appropriés, mais dont les investissements sont bien accueillis dans de nombreux pays en développement sur une base commerciale, et qui, de plus, ont dans l'ensemble appuyé les causes du tiers monde en de nombreuses instances. Un arrangement international d'assurance pour les investissements constituerait de toute évidence une source fort intéressante de soutien aux petits pays investisseurs, mais, comme je l'ai déjà dit, un tel système donnerait lieu à des objections qui, jusqu'à maintenant, en ont empêché l'adoption.

30. Voici la solution à ce dilemme que je voudrais vous soumettre. Les établissements d'assurance nationaux existant dans les pays développés pourraient grouper leurs risques dans le cadre d'une institution de réassurance qui pourrait être édiflée sur une base multilatérale. L'économie qu'il y aurait à mettre en commun les risques de cette manière pourrait encourager les petits pays développés qui, jusqu'à présent, n'ont pu obtenir un accord international en faveur d'un système d'assurance multilatéral en matière d'investissements afin d'établir leurs propres services nationaux d'assurance sur une base appropriée. Les pays en développement — et, bien entendu, ceux-là seulement qui voudraient volontairement devenir parties à cet accord pourraient prendre à leur compte une partie du risque de réassurance dans la mesure du possible. En même temps, cet arrangement dans son ensemble pourrait être recouvert d'un "parapluie international" avec recours au Groupe de la Banque mondiale par une expansion de ses pouvoirs de garantie. En d'autres termes, la proposition que je fais a un caractère d'évolution; elle cherche à édifier sur les arrangements existants afin de répondre aux aspirations légitimes des petits pays développés, tout en maintenant la contribution des pays en développement dans des limites possibles en ayant recours à ces pouvoirs de garantie élargis.

31. Troisièmement, j'en viens maintenant à une proposition qui couvre un domaine important des risques commerciaux, à savoir l'exploration dans le domaine des minéraux et de l'énergie, où les investisseurs privés en puissance hésitent — et on les comprend — à assumer les risques très grands d'échec auxquels ils sont exposés sans avoir une garantie de bénéfices raisonnables pour les capitaux investis que le pays d'accueil retirerait nécessairement d'une entreprise d'exploration réussie. En fait, il n'est que trop fréquent maintenant que les pays aggravent cette tendance en révisant de manière unilatérale les termes d'accord d'exploration au désavantage de l'investisseur dans l'éventualité d'une "découverte" fructueuse. C'est là encore un domaine où des progrès peuvent être réalisés sur une base semblable d'évolution. La Banque mondiale, sous les auspices du Comité d'aide au développement, examine actuellement des propositions en vertu desquelles elle consentirait aux gouvernements des prêts pour l'explo-

³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

ration, tandis qu'à l'heure actuelle elle se limite à financer uniquement l'exploitation. Si la communauté internationale intervenait dans ce domaine, sous des auspices appropriés, on pourrait faire en sorte que les termes applicables à toutes les parties intéressées soient raisonnables et que les obligations contractées entre le gouvernement et l'entreprise intéressée soient également respectées dans des conditions raisonnables. Un ensemble d'arrangements internationaux qui satisferaient les intérêts mutuels de toutes les parties intéressées favoriserait des investissements qui, à l'heure actuelle, sont grandement insuffisants dans des domaines nécessaires.

32. A cet égard, le Fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles est appelé à jouer un rôle particulier qui impliquerait la réduction des conditions onéreuses qu'il pratique actuellement et inclurait également un élément de subvention. Il serait nécessaire que les contributions à ce fonds qui, à l'heure actuelle, se trouvent au niveau de 7 millions de dollars, soient sensiblement augmentées, un arrangement dans ce sens permettant une utilisation accrue des fonds actuellement disponibles. Il faudrait également faire appel aux activités du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et de la CNUCED, pour assurer un code de conduite satisfaisant applicable au transfert des techniques et permettant aussi d'assurer des bénéfices raisonnables pour les investisseurs, dans des conditions que les pays d'accueil puissent accepter. Une fois de plus, ma délégation coopèrera avec d'autres dans l'élaboration d'un projet de résolution approprié au sein de la commission compétente.

33. Les propositions que je viens de faire sont d'intérêt international, mais je ne saurais dissimuler le fait qu'elles contribueront à réaliser une transformation de Sri Lanka, tout en conservant les meilleurs éléments de l'engagement traditionnel de Sri Lanka de répondre aux besoins fondamentaux et aux aspirations de l'homme, politique qui conjugue la croissance rapide et la justice sociale. Sri Lanka, vous le savez, poursuit une politique qui, au cours des années, a eu pour résultats une espérance de vie de 68 ans, un taux d'alphabétisation de 51 p. 100, et un taux de mortalité infantile de 45 p. 1000, résultats qui peuvent être comparés de la façon la plus favorable avec ce qui a été obtenu dans de nombreux pays développés qui ont un revenu net par tête d'habitant considérablement plus élevé qu'à Sri Lanka. Cependant, il se cache à l'intérieur de ces moyennes une détérioration appréciable de ces normes, en particulier depuis 1973, affectant certaines parties de la population du pays.

34. Ce que montre aussi l'expérience récente de Sri Lanka, c'est qu'il faut mettre en oeuvre la stratégie fondamentale en matière de besoins humains que la Conférence mondiale de l'emploi de l'OIT⁴ a approuvée l'an dernier et que de nombreux gouvernements représentés ici ont appuyée dans diverses instances. A mon avis, cette stratégie tend à un engagement international de maintenir et d'établir certains besoins humains minimums à une époque où des pays tels que Sri Lanka, malgré les éléments de souplesse récemment introduites, subissent des pressions pour les inciter à

abandonner ces normes. Je tiens à souligner que Sri Lanka ne compte vivre aux dépens de qui que ce soit. Tout ce à quoi nous pouvons légitimement nous attendre, c'est à un soutien suffisant et à un délai suffisamment long pour effectuer les ajustements exigés chez nous. Tout ce que nous recherchons, c'est un volume suffisant de soutien, essentiellement de transition, de la part du monde extérieur, ce qui fera intervenir, sans aucun doute, une révision des règles actuelles du jeu, afin de garantir les besoins fondamentaux minimums de ceux qui sont réellement pauvres et victimes du chômage dans les pays en développement. Tout programme d'ajustement doit tenir compte des réalités tant sociales qu'économiques de pays tels que Sri Lanka, sans nuire en même temps aux encouragements au travail pendant la période intérimaire qui devra nécessairement s'écouler avant que les mesures correctives voulues commencent à donner des résultats tangibles du point de vue de la croissance et de l'emploi.

35. Enfin, dans le domaine économique, je parlerai de la coopération régionale qui, dans des conditions convenables, peut évoluer dans le sens d'un marché commun asiatique. Ceux d'entre nous qui viennent de l'Asie ne peuvent manquer d'être frappés du fait que de nombreux pays, dans diverses régions du monde, ont constaté que le moyen d'assurer le progrès économique passe par la coopération régionale. Nous sommes heureux de voir qu'il existe déjà des arrangements institutionnels dans la région permettant cette coopération dans certains secteurs donnés. Bien entendu, cela devra évoluer parallèlement à la volonté politique de coopération parmi les nations intéressées.

36. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, mon premier ministre, M. J. R. Jayewardena a proclamé l'édification d'une société *Dharmista Samajaya* qui suppose également une égalisation des chances offertes. Cela signifie pour nous un engagement de pratiquer une justice sociale de redistribution et une protection des besoins humains fondamentaux des 40 p. 100 de notre société qui se trouvent au bas de l'échelle sociale. Cela suppose également un cadre libéral de stimulants permettant au produit social de se développer rapidement afin de nous libérer de la dépendance par rapport à l'assistance, après la période de transition. Enfin, cela suppose une société dans laquelle ces deux réalisations seront compatibles avec l'absence d'extrêmes inégalités et la consommation par trop voyante de la part d'une élite. Ce n'est que sur cette base qu'une structure sociale viable pourra aller de pair avec une démocratie socialiste. La politique internationale telle qu'elle est symbolisée par ceux qui ont élaboré le cadre de l'Organisation des Nations Unies à Lake Success et qui ont renforcé leur arme économique à Bretton Woods n'était pas totalement un jeu de *real-politic*. Elle était animée par un esprit que je ne peux qualifier d'autre chose que d'idéalisme pratique. Les hommes qui ont voulu façonner un monde nouveau, à la fin des années 40, faisaient éminemment partie de ce monde tout en lui étant en quelque sorte étrangers. Aujourd'hui, ce qu'il nous faut reconstruire, c'est cet ensemble de pratiques et d'idéaux qu'exigent maintenant les intérêts de la communauté mondiale dans une situation entièrement différente. En d'autres termes, nous devons aller plus loin que la pensée des fondateurs du système des Nations Unies. La tâche qui se présente à nous aujourd'hui est de travailler en vue d'un monde dans lequel l'idéalisme, s'il ne va pas au-delà des exigences du pratique, ne doit pas être indûment circonscrit

⁴ Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 17 juin 1976.

par lui. Nous devons aller au-delà des limites du possible dont les hommes raisonnables peuvent être convaincus par des arguments raisonnés. Dire cela peut en soi paraître idéaliste, mais, à moins que la pensée internationale n'emprunte ces courants, notre "planète Terre" risquera de disparaître dans un "trou noir" qui s'effondrera en lui-même sous le poids de sa propre inertie.

37. M. WOJTASZEK (Pologne) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter cordialement de votre élection au poste éminent de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous saluons en vous, Monsieur le Ministre, un diplomate éminent de la Yougoslavie socialiste, pays auquel nous liions des relations étroites. Je suis persuadé que, sous votre présidence, la présente session de l'Assemblée apportera une contribution importante au processus de transformations positives qui s'opèrent actuellement dans le monde. La délégation polonaise ne ménagera aucun effort pour que cette session de l'Assemblée générale soit constructive et fructueuse.

38. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Président de la trente et unième session de l'Assemblée générale, M. l'ambassadeur Hamilton Shirley Amerasinghe, pour sa participation active et sa contribution remarquable aux travaux de la session qui vient de s'achever.

39. De cette tribune, nous accueillons à nouveau chaleureusement, parmi les Etats Membres de l'Organisation, la République socialiste du Viet Nam, dont le peuple héroïque poursuit une politique de paix, de socialisme et d'amitié entre les nations. C'est avec une satisfaction particulière que nous le voyons prendre la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons au peuple vietnamien tout le succès possible. Nous sommes persuadés que la République socialiste du Viet Nam apportera une importante contribution aux travaux de l'Organisation et, par là même, enrichira les activités et les orientations progressistes de l'Organisation, ainsi que son rôle sur la scène mondiale.

40. Nous souhaitons également la bienvenue à la République de Djibouti. Puissent ses efforts être couronnés de succès, qu'il s'agisse de son développement socio-économique ou de sa participation à l'Organisation des Nations Unies.

41. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale coïncide avec un moment fort complexe de l'évolution de la situation internationale. La lutte en faveur du maintien et du renforcement du processus de détente dans le monde est entrée dans une phase particulièrement importante, où tous les gouvernements partagent la responsabilité à la fois de son orientation future et de ses résultats. Il nous semble que se trouvent actuellement réunies non seulement les conditions objectives, mais aussi des formes et des méthodes dûment éprouvées pour faire de ce processus un élément fermement établi de la pratique internationale. Malgré les difficultés et les revers, la restructuration des relations internationales, tant politiques qu'économiques, continue de progresser conformément aux principes de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents et se trouvant à des niveaux différents de développement socio-économique. D'importantes négociations bilatérales,

régionales, mondiales même, se déroulent en vue de consolider la sécurité internationale, de mettre un terme à la course aux armements, de faire progresser le désarmement et de développer dans tous les domaines une coopération à droits égaux entre tous les pays.

42. Les efforts des Etats épris de paix et de nombreuses forces sociales influent favorablement sur le renforcement du processus de détente. A l'avant-garde de ce mouvement se trouvent les Etats socialistes, qui ont choisi pour objectif fondamental de leur politique étrangère d'agir pour renforcer la paix et rejeter l'emploi de la guerre et de la force comme instrument de politique.

43. Les efforts que l'Union soviétique, la Pologne et les autres Etats socialistes ne cessent de déployer à cette fin, en pleine conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies, ne relèvent ni de la tactique ni de l'opportunisme politique. Ils sont fonction des axiomes fondamentaux de notre idéologie et de notre système politique, des aspirations et des besoins de notre peuple et de tous les peuples. On en trouve les racines profondes dans les objectifs proclamés par la grande révolution socialiste d'Octobre. La session actuelle de l'Assemblée générale coïncide avec le point culminant des célébrations commémoratives du soixantième anniversaire de la grande révolution d'Octobre. L'influence de la révolution d'Octobre sur les destinées du monde est aussi immense que diverse. Dans le domaine à la fois théorique et pratique des relations internationales, elle a donné naissance à la politique léniniste de la coexistence pacifique entre Etats à systèmes sociaux différents, principe dont l'expérience a pleinement démontré toute la justesse et toute la clairvoyance, principe qui a amorcé la transformation historique des relations internationales et qui continue d'influer puissamment sur le renforcement du processus de détente.

44. Le peuple polonais est profondément convaincu que le renforcement de la détente et l'élargissement de ce processus à de nouvelles régions et à de nouveaux domaines d'activité sont désormais une nécessité impérieuse pour tous les Etats, quels que soient leurs systèmes politiques, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement, car la détente n'est pas une option parmi d'autres : c'est le seul choix possible.

45. Tel est précisément le principe directeur dont s'inspire la politique étrangère de la Pologne. Les liens d'amitié inébranlable et de coopération dans tous les domaines avec nos alliés socialistes constituent le fondement sur lequel repose la réalisation des objectifs politiques et économiques de la Pologne. Nous ne cessons de renforcer nos liens fraternels et de promouvoir une étroite coopération avec l'Union soviétique. Nous renforçons de même notre coopération avec la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande, ainsi qu'avec tous les Etats qui composent notre communauté socialiste. Nous élargissons notre dialogue politique et notre coopération, sur la base de la réciprocité des avantages, avec des Etats à systèmes socio-politiques différents. Nous nous attachons à instaurer des liens étroits de coopération avec les Etats non alignés et les pays en développement.

46. Nous sommes heureux de constater qu'au cours de l'année écoulée les accords bilatéraux et multilatéraux,

notamment entre les Etats qui ont participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, se sont multipliés.

47. La mise en oeuvre des principes et dispositions énoncés dans l'Acte final de cette conférence se poursuit. Ces principes et dispositions, qui se concrétisent dans la pratique politique des Etats, trouvent leur expression dans un grand nombre de déclarations et d'accords conclus entre la Pologne et ses partenaires. Nombreuses également sont les réunions qui se sont tenues entre les dirigeants polonais et les dirigeants d'Etats européens et de pays situés sur d'autres continents. La pratique des consultations politiques systématiques connaît une impulsion de plus en plus forte. Les relations entre la Pologne et la France sont étroites et continuent de se développer d'une façon fructueuse. La Pologne a établi une coopération poussée avec les Etats nordiques, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie et l'Autriche. Dans l'esprit de l'Acte final d'Helsinki et sur la base des accords bilatéraux pertinents, nous développons nos relations avec les Etats-Unis. Le processus de normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne progresse, de même que la coopération entre nos deux pays.

48. C'est là une contribution importante à l'instauration dans le monde des conditions durables de paix et de détente sans lesquelles il n'est pas de solution possible aux problèmes régionaux et mondiaux.

49. Cette année est également marquée par la réunion à Belgrade des représentants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Pologne, comme ses alliés et amis socialistes, considère que dans l'ensemble les dispositions de l'Acte final sont réalisées d'une façon positive. Nous considérons l'Acte final comme faisant partie intégrante d'un processus à long terme. Nous affirmons à nouveau notre volonté de mettre en pratique tous les principes et toutes les dispositions de cet important document. Nous attendons de nos partenaires qu'ils agissent de même.

50. Les organes du système des Nations Unies, tels que la Commission économique pour l'Europe et l'UNESCO, peuvent et doivent jouer un rôle important dans l'application des dispositions de l'Acte final.

51. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement du processus de détente, de la sécurité et de la paix internationales. L'importance de l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui plus que jamais directement fonction de la mesure dans laquelle notre organisation peut contribuer à élaborer des moyens destinés à atteindre ces objectifs et dans laquelle elle réussira à transposer sur le plan mondial les expériences régionales positives et à créer des conditions qui permettent de rechercher, conformément à sa charte, un règlement des conflits et un relâchement des tensions. Et cela ne peut que devenir plus vrai encore à l'avenir. L'Organisation des Nations Unies peut et doit donc, plus que jamais, constituer "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes".

52. Les possibilités de renforcer les tendances positives dans le monde existent objectivement. Notre session ne

répondra aux espoirs que l'on met en elle que si elle contribue aux efforts internationaux qui visent à renforcer le processus de détente. Il est incontestable que l'ensemble de ce processus est tout particulièrement influencé par le dialogue soviéto-américain, à la poursuite et au succès duquel nous attachons la plus grande importance. La limitation des armements stratégiques et l'arrêt de la course aux armements revêtent une importance suprême. Avec la majorité écrasante des Etats du monde, nous espérons des progrès dans ce domaine qui prime tous les autres.

53. De plus en plus nombreux sont aujourd'hui ceux qui sont convaincus que les foyers de tension et de conflit peuvent et doivent être réglés par des moyens pacifiques. La Charte des Nations Unies fournit un large éventail de moyens à cet effet. Leur renforcement ne peut qu'être servi par l'importante initiative de l'URSS concernant la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Un tel traité, s'il voyait le jour, faciliterait sans nul doute la solution des situations de conflit, tant présentes que futures, conformément à la Charte des Nations Unies. Il constituerait un instrument précieux pour modeler les relations internationales à l'échelle mondiale.

54. Sur l'arrière-fond de ces actions et résultats positifs, c'est avec beaucoup de préoccupation que nous décelons dans la politique de certains Etats des indices qui vont à l'encontre de la tendance à la détente mondiale et que nous sommes les témoins de tentatives visant à résoudre les problèmes mondiaux par l'accroissement des tensions et le recours à la force.

55. L'absence de progrès vers une solution du conflit du Moyen-Orient est pour nous une source de profonde inquiétude. Nous tenons à souligner, une fois encore, que la seule voie efficace pouvant mener à un règlement du problème est la restitution aux Etats arabes de tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble qui doit prendre en considération les droits du peuple arabe de Palestine, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. Un tel règlement doit également tenir compte des droits et des intérêts vitaux en matière de sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région, y compris Israël. Comme auparavant, nous n'épargnerons aucun effort pour que notre participation aux forces des Nations Unies au Moyen-Orient serve la réalisation de ces objectifs, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

56. Nous nous déclarons en faveur d'une prompte reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine.

57. L'opinion publique polonaise s'est vivement alarmée des décisions illégales récemment prises par Israël tendant à perpétuer son occupation de territoires arabes en y établissant des colonies israéliennes.

58. L'année écoulée a été riche en événements qui ont attiré l'attention de la communauté mondiale sur les problèmes pressants du continent africain, sur la lutte de libération nationale, sur l'élimination du racisme et de

l'apartheid, sur le respect du droit des peuples à choisir leur propre voie de développement. Les forces internationalistes de la réaction et du néo-colonialisme se refusent à relâcher leur emprise et tentent encore de s'opposer au processus historique conduisant les nations à se libérer de l'oppression coloniale et raciste.

59. Le juste combat des peuples de l'Afrique australe a la sympathie et l'appui de l'humanité progressiste tout entière, et donc du peuple polonais. Nous réclamons résolument que les peuples de la Namibie et du Zimbabwe jouissent inconditionnellement et sans délai de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

60. Nous donnons notre appui à la République populaire démocratique de Corée dans ses efforts pour parvenir à une réunification pacifique et démocratique du pays et au retrait de toutes les troupes étrangères de la péninsule coréenne.

61. Le peuple polonais continue d'exprimer sa protestation et son indignation devant la persistance des persécutions en masse et des violations des droits de l'homme au Chili.

62. L'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies contribuerait grandement, sur les plans juridique et politique, à relâcher les tensions dans le conflit de Chypre et à assurer le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

63. L'arrêt de la course aux armements et le désarmement sont d'une importance primordiale si l'on veut assurer de nouveaux progrès dans la politique de détente et rendre ce processus irréversible. La préservation de la paix et la dynamique de la détente seront fonction des progrès effectivement réalisés en ce domaine. Dans son rapport sur la réunion du Comité politique consultatif des Etats membres du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Bucarest, le camarade Edward Gierek, premier secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, a déclaré :

"Dans la phase actuelle de la situation en Europe et dans le reste du monde, il est impérieux de renforcer la détente politique par la détente militaire, par la cessation de la course aux armements qui se poursuit et s'est même récemment intensifiée, par l'ouverture de nouvelles perspectives sur la voie du désarmement."

64. La délégation polonaise est convaincue que l'ensemble des questions relatives au désarmement figurant à l'ordre du jour de la trente-deuxième session occupe une place centrale et prioritaire dans les travaux de notre assemblée. Nous sommes en accord avec le Secrétaire général lorsqu'il déclare, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, que :

"... l'Organisation des Nations Unies ne peut espérer fonctionner efficacement selon les dispositions de la Charte si de grands progrès ne sont pas faits dans le domaine du désarmement" [A/32/1, sect. IV].

Ne serait-ce que pour ces raisons, nous tenons à réaffirmer notre appui au mémorandum de l'Union soviétique du 28

septembre 1976⁵ et à souligner l'opportunité de ce document, qui contient un vaste programme de mesures conçues pour imprimer un élan renouvelé et vigoureux aux négociations sur le désarmement.

65. Dans le même esprit, nous souscrivons aux propositions présentées avant-hier par le ministre Andrei Gromyko concernant l'approfondissement et la consolidation de la détente internationale et la prévention du risque de guerre nucléaire [A/32/242].

66. Nous sommes profondément convaincus qu'agir en faveur du désarmement constitue pour chaque Etat, chaque gouvernement, une responsabilité et un devoir. Pour agir en ce sens, nous disposons d'organes qui ont fait leurs preuves, en particulier la Conférence du Comité du désarmement. La Pologne participe activement à ses travaux, comme elle participe aux pourparlers de Vienne sur la réduction réciproque des forces armées et des armements en Europe centrale. En fait, nous considérons les négociations régionales relatives au désarmement comme un complément important des conversations menées à l'échelle mondiale qui servent l'objectif universel du désarmement général.

67. Dans la longue liste des questions relatives au désarmement, je voudrais souligner celles que nous considérons comme les plus importantes et les plus urgentes.

68. Il est urgent et nécessaire de renforcer le régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2372 (XXII)]. Il est indispensable d'intensifier les efforts en vue d'universaliser le Traité et d'amener tous les Etats à agir en conformité de ses dispositions. Nous avons exprimé cette conviction dans la Déclaration polono-française publiée il y a seulement deux semaines⁶.

69. Nous préconisons l'élaboration d'instruments internationaux efficaces, de caractère régional ou universel, qui garantissent que les exportations de matières fissiles, d'installations et de techniques nucléaires à des fins pacifiques ne soient pas un moyen détourné d'accéder aux armes nucléaires. Nous condamnons les aspirations de l'Afrique du Sud à se procurer ce type d'armement. Nous sommes également contre l'utilisation d'installations et de territoires étrangers pour la mise au point et le perfectionnement des armements.

70. Qu'il nous soit aussi permis de souligner la nécessité de poursuivre d'urgence les négociations en vue de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et de l'interdiction de la mise au point de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive.

71. Nous espérons sincèrement qu'il sera bientôt possible d'élaborer un accord approprié sur l'élimination des armes chimiques. Pendant la présente session, la Pologne continuera de participer activement à l'examen de cette importante question.

72. En notre qualité de membre du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous nous employons à ce qu'elle

⁵ Voir document A/31/232.

⁶ Signée à Paris le 14 septembre 1977.

soit une étape importante dans les efforts en faveur du désarmement et qu'elle mène, en même temps, à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

73. C'est la responsabilité historique et le devoir de tous les gouvernements, et aussi bien de nous tous, leurs représentants à cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale, d'assurer un niveau de vie meilleur à la présente génération et aux générations à venir. C'est précisément par le renforcement de la sécurité internationale et la consolidation du processus de détente que nous posons les fondements politiques du progrès général de toutes les nations et de l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial fondé sur la justice.

74. C'est avant tout grâce à des réformes socio-politiques progressistes, à la mobilisation des ressources internes, à l'accélération du processus d'industrialisation et à l'introduction de méthodes de développement planifié que l'on parviendra à satisfaire de manière complète et continue les besoins de l'homme. L'expansion dynamique des forces de production confère une importance accrue aux facteurs externes, et spécialement à l'élargissement d'une coopération économique mutuellement avantageuse et équitable, capable notamment de donner accès à la fois à des débouchés et à des marchés d'approvisionnement, à des sources de financement et de technologie modernes.

75. Les organismes des Nations Unies sont les seules institutions universelles au sein desquelles la communauté internationale peut et doit apporter une solution aux problèmes mondiaux, problèmes auxquels les nations ont à faire face dans leur recherche d'une croissance accélérée et d'une restructuration des relations économiques à l'échelle régionale et mondiale. Les résultats de ce qu'on a appelé la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, ont démontré que ces problèmes ne peuvent être résolus au sein d'un groupe restreint d'Etats.

76. Les principes et les mécanismes de la coopération économique internationale que l'on met au point doivent tenir compte des intérêts de tous les Etats, ainsi que des différences résultant de leur niveau de développement économique et de leur système socio-politique.

77. Dans la ligne de la stratégie du développement social et économique qu'elle a choisie, la Pologne participe de plus en plus activement à la division internationale du travail. Nous portons de l'intérêt et prenons une part active à l'élaboration de principes et de mécanismes nouveaux destinés à régir les relations économiques internationales. Nous appuyons toutes les propositions fondées visant à asseoir ces relations sur des bases stables et à long terme, ainsi que sur les principes de l'avantage réciproque et de l'égalité des partenaires. Les études sur les tendances à long terme et les prévisions concernant le développement économique à l'échelle mondiale et régionale, récemment entreprises sur l'initiative de la Pologne, pourront sans aucun doute contribuer à la réalisation de cette tâche. L'élaboration de prévisions socio-économiques d'ensemble portant sur la croissance de l'économie mondiale jusqu'en l'an 2000 pourrait être utile à la mise au point de la nouvelle stratégie internationale du développement.

78. Dans l'intérêt à long terme de tous les Etats, il serait souhaitable qu'ils orientent leur politique économique

extérieure de façon à assurer l'élimination des obstacles qui existent encore, particulièrement de ceux qui revêtent un caractère protectionniste et discriminatoire. Les Etats membres du Conseil d'aide économique mutuelle, dont mon propre pays fait partie, poursuivent une politique visant à renforcer l'intégration socialiste sur tous les plans et à intensifier la coopération avec toutes les autres nations. Le développement des contacts économiques bilatéraux de la Pologne avec les pays dotés de systèmes socio-politiques différents et se trouvant à des niveaux variés de croissance économique renforce cette tendance objective. Une coopération étroite, dépassant les formes traditionnelles de l'échange, nous lie à de nombreux pays sur tous les continents. Je suis persuadé que ce type de relations d'association, qui crée de nouveaux liens structurels entre les Etats participants, favorise l'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste et donne un contenu concret à la détente.

79. Animés par cet esprit de large coopération économique, la Pologne et les autres Etats membres du Conseil d'aide économique mutuelle partent de l'idée que toute restriction apportée à cette coopération est un anachronisme caractérisé dans le monde d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle ils ont proposé aux Etats membres de la Communauté économique européenne de négocier un projet d'accord cadre qui, reposant sur la clause de la nation la plus favorisée, constituerait la base d'une coopération conçue dans les termes les plus larges entre les Etats membres des deux groupements économiques. Nous espérons que l'initiative des Etats membres du Conseil d'aide économique mutuelle sera accueillie avec réalisme par les membres de la Communauté économique européenne et que ledit accord pourra être conclu.

80. Mon pays accorde beaucoup d'importance aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Le succès de la Conférence dépendra certainement de l'acceptation de solutions de compromis qui tiennent dûment compte des intérêts de tous les Etats et groupes d'Etats dans des matières aussi fondamentales que la pêche, le statut de la zone économique, l'exploitation des fonds marins, etc. Les tentatives faites récemment par certains Etats côtiers pour imposer des solutions qui sont à leur avantage exclusif ne contribuent certainement pas à l'heureux achèvement des travaux de la Conférence et sont, en fait, susceptibles de conduire à de dangereuses tensions qui pourraient fournir la cause de futurs conflits.

81. Il n'y a pas de développement et de progrès mondial possibles tant que les problèmes sociaux les plus aigus resteront sans solution et que les conditions permettant aux peuples de jouir efficacement des biens matériels et des avantages du progrès et de la culture ne seront pas réunies. C'est pourquoi nous accordons une priorité élevée au sein de notre organisation à l'application des principes énoncés dans la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social [résolution 2542 (XXIV)], de 1969, ainsi qu'à l'action contre le racisme, pour la distribution équitable du revenu national, pour la formation de cadres en vue du développement et pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

82. Engagée comme elle l'est dans le combat pour la paix et la détente, la Pologne a souvent souligné du haut de cette

tribune l'importance des efforts internationaux visant à éduquer la jeunesse dans un esprit de paix et de coopération. Cet élément important des travaux de notre organisation mérite sans aucun doute qu'on lui accorde beaucoup plus d'attention. La Pologne, pour sa part, encourage tous les projets entrepris à cette fin. Les nombreuses réunions de jeunes du monde entier qui se sont tenues en Pologne ainsi que la participation de jeunes Polonais à d'autres manifestations internationales en sont la meilleure preuve. Nous croyons que la coopération internationale en vue de réviser, de mettre à jour et d'enrichir les manuels scolaires doit jouer un rôle important dans l'éducation de la jeunesse, dans un esprit de paix.

83. Plus de 40 Etats ont ratifié les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces pactes constituent un important ensemble de principes destinés à guider les Etats dans le respect des droits de l'homme. Ils constituent une base de coopération internationale dans ce domaine. La Pologne et les autres pays socialistes sont parmi ceux qui ont ratifié les Pactes. Nous considérons cela comme un fait de grande importance, étant donné qu'il est dans la nature même du socialisme d'assurer les droits démocratiques et les chances de progrès de l'être humain. Ce sont précisément les Etats socialistes qui, à l'Organisation des Nations Unies et dans les institutions qui lui sont reliées, ont toujours œuvré activement pour promouvoir le développement progressif de la notion des droits de l'homme. Pour reprendre les termes employés par Edward Gierek, premier secrétaire du Comité central de notre parti :

“C'est nous, c'est notre mouvement, ce sont nos pays, c'est le socialisme lui-même, qui avons porté cette idée à l'attention du monde et en avons fait au cours des années une question de portée historique.”

84. Ce sont également les pays socialistes qui s'emploient à assurer à l'homme les conditions propres à l'exercice concret des droits proclamés. Ils sont fiers de tout ce qu'ils ont accompli sur le plan de la croissance socio-économique générale, sur celui du développement de la démocratie socialiste et sur celui des garanties constitutionnelles et matérielles accordées aux droits et libertés du citoyen.

85. Pour réaliser les tâches que j'ai rappelées et auxquelles notre organisation a à faire face, il nous faudra faire preuve de bonne volonté, de disposition à négocier et de respect de nos intérêts réciproques.

86. Nous fondant sur l'expérience acquise au cours de plus de 30 années d'existence de notre organisation, nous avons la certitude que l'Organisation des Nations Unies peut et doit apporter une importante contribution au renforcement de la paix, au développement de la coopération internationale et à l'accélération du progrès socio-économique. Qu'il nous soit permis de souligner en même temps que ce n'est que par une adhésion sans réserve aux principes inébranlables de la Charte des Nations Unies que nous pouvons servir ces objectifs.

87. Les réalisations de l'Organisation des Nations Unies sont faites des actes de tous les Etats Membres. Une part en revient en propre au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. C'est avec intérêt que nous suivons ses efforts au service de la paix. Nous avons donné pleinement expression à cet

intérêt lors de la visite récente du Secrétaire général en Pologne.

88. Pour conclure, Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous donner l'assurance que la Pologne donnera tout son appui aux efforts de notre organisation, qui sont conformes aux buts et principes de sa charte, et continuera d'œuvrer vigoureusement dans la ligne que ceux-ci définissent.

89. M. GENSCHER (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]⁷ : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens, au nom de la République fédérale d'Allemagne, à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En même temps, j'aimerais exprimer notre satisfaction que vous, homme politique et diplomate remarquable, qui venez d'un des pays les plus éminents parmi ceux du mouvement des non-alignés, présidiez cette assemblée.

90. Je tiens également, au nom de la République fédérale d'Allemagne, à souhaiter la bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam. Le fait que ces pays aient été admis à l'Organisation des Nations Unies a fait faire à notre organisation un pas important vers l'universalité.

91. Nous sommes réunis pour faire progresser le monde — un monde qui est divisé par des antagonismes idéologiques, séparé par un clivage entre nations pauvres et nations riches, déchiré par une multitude de conflits — d'un pas dans la longue voie qui conduit à notre objectif : un monde de paix, de progrès économique et social et de respect pour la dignité de l'homme. Dans cette tâche, l'Organisation des Nations Unies, seule organisation universelle, revêt une importance primordiale.

92. Notre époque est une époque de transformations profondes. Cela exige une pensée et une action nouvelles. Il y a une génération encore, le monde était dominé et dirigé par un petit nombre de grandes puissances. Depuis, 100 Etats nouveaux sont nés et sont entrés dans la politique mondiale avec leurs idées et leurs revendications propres. Pour la première fois dans l'histoire, les Etats du globe prennent conscience qu'ils sont tributaires les uns des autres à l'échelle mondiale.

93. Nous nous rendons toujours mieux compte que, pour la coopération, nous devons faire de notre période de transition une ère de progrès commun si nous ne voulons pas qu'elle devienne, par la confrontation, une ère de déclin commun. Le monde est à la recherche d'un ordre équitable de coopération. Dans le passé, l'ordre entre les Etats a souvent été considéré comme une hiérarchie de domination et de subordination politique, militaire et économique. Cette politique de prédominance n'a plus d'avenir. Si l'idée de garantir ses propres intérêts par une politique de puissance est loin d'avoir disparu, elle se heurte à la force la plus puissante de notre époque : la volonté d'autodétermination et d'indépendance des nations.

⁷ L'orateur s'est exprimé en allemand. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

94. Cette volonté est également particulièrement puissante dans les nations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle a dissous les grands empires coloniaux. Elle fera échouer toute tentative de fonder de nouvelles dépendances. Cela s'applique aussi à la tentative d'ériger la prédominance par l'idéologie, donc par un colonialisme idéologique.

95. Dans les conditions du monde moderne, les intérêts d'un pays ne peuvent être sauvegardés d'une façon durable que par une politique de coopération et de juste équilibre des intérêts. L'ordre mondial de l'avenir ne peut être qu'un ordre d'égalité des droits.

96. Dès le début, la République fédérale d'Allemagne a pris pour base de sa politique étrangère le respect de l'autodétermination et de l'égalité des droits des nations. Nous voulons l'autodétermination pour la nation allemande indivisible. Nous contribuons à l'édification de la Communauté européenne dans laquelle chaque pays membre a le même rang et les mêmes droits.

97. Nous participons à l'Alliance de l'Atlantique nord, alliance qui groupe des Etats membres ayant des droits égaux.

98. Par notre politique de détente, nous recherchons une coopération dans l'égalité des droits, profitable de part et d'autre, avec nos voisins de l'Est.

99. Nous voulons une association équilibrée, dans l'égalité des droits, avec les Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et nous appuyons pleinement le droit qu'ils revendiquent à l'indépendance et à un développement autonome.

100. En un mot, nous voulons un monde sans hégémonie. Nous n'aspérons pas à des sphères d'influence; nous ne cherchons pas à exporter des idéologies; au contraire, nous voulons un monde dans lequel toutes les nations décident elles-mêmes de leur forme de vie politique, économique et culturelle et où elles coopèrent en partenaires dans l'égalité des droits.

101. Le mouvement des non-alignés est devenu une grande force pour un tel monde d'indépendance et d'égalité des droits des nations. Les groupements régionaux basés sur l'égalité des droits — en Asie, en Afrique, en Amérique latine — peuvent aussi fournir une contribution importante à son édification.

102. Notre objectif est un monde de partenaires, ce qui veut dire que nous devons atteindre les buts suivants. Premièrement, nous devons, pour garantir la paix, parvenir à une coopération constructive entre les pays industrialisés de l'Ouest et de l'Est, par-delà les antagonismes idéologiques. Deuxièmement, nous devons mettre fin à la course aux armements qui compromet la paix et gaspille les énergies. Troisièmement, nous devons résoudre par la voie pacifique les conflits qui couvent dans de nombreuses régions du monde. Quatrièmement, nous devons réduire de façon constante l'abîme existant entre les nations pauvres et les nations riches, nous devons surmonter la faim et la misère dans le monde. Cinquièmement, nous devons faire du respect des droits et de la dignité de l'homme le fondement de l'équité et de la stabilité dans le monde.

103. Dans un monde d'armes nucléaires, la politique de sauvegarde de la paix décide du sort de l'humanité. La sauvegarde de la paix est l'objectif commun de toutes les forces démocratiques dans mon pays. La sauvegarde de la paix ne consiste pas seulement à éviter la guerre. Par le renoncement à l'emploi de la force et la solution pacifique des conflits, nous devons parvenir à un monde de partenaires. Les pays membres de la Communauté européenne se sont engagés dans cette voie. Au cours de ce siècle encore, ils se sont affrontés à deux reprises dans une guerre. Aujourd'hui, l'Europe des Neuf est devenue une force de paix dans le monde. Dans l'Alliance de l'Atlantique nord, les Etats démocratiques d'Europe et d'Amérique du Nord se sont groupés pour sauvegarder la paix. A leur tour, la Communauté européenne et l'Alliance de l'Atlantique nord sont les fondements solides qui ont permis d'engager le processus de détente entre l'Est et l'Ouest.

104. La République fédérale d'Allemagne a fourni une contribution considérable pour rendre possible la détente en Europe. Par les traités de Moscou, de Varsovie et de Prague, elle a ouvert la voie à des relations normales avec ses voisins de l'Est. Dans le cadre de ce développement, les relations entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique continueront également à l'avenir d'être d'une importance fondamentale pour la détente en Europe. Nous voulons continuer à développer ces relations.

105. Par le traité avec la République démocratique allemande, qui sert de base à nos relations⁸, une base a été posée par la coexistence entre les deux Etats allemands. Une partie intégrante de cette politique de la République fédérale d'Allemagne est l'objectif déclaré d'œuvrer en faveur d'un état de paix en Europe, dans lequel le peuple allemand recouvre son unité par une libre autodétermination. Une chose est sûre : ici aussi, l'histoire montrera que la volonté d'unité d'une nation s'imposera. Nul ne peut se soustraire à la logique de l'histoire par des subterfuges idéologiques.

106. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a poursuivi et développé entre les 35 Etats participants le processus de détente entamé sur une base bilatérale. L'Acte final d'Helsinki oppose un refus catégorique à l'idée d'hégémonie. Les rapports dans l'Europe tout entière doivent être fondés sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats.

107. L'orateur qui m'a précédé, mon collègue de la Pologne, a eu raison de faire remarquer que la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne ont fait des progrès dans la voie de la normalisation de leurs relations. La réunion du chancelier Helmut Schmidt et du Premier Secrétaire du Comité central du parti ouvrier unifié polonais, M. Gierek, à Helsinki, a donné un élan important à cette évolution.

108. A la prochaine réunion faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tiendra à Belgrade, il s'agira de dresser objectivement un bilan pour savoir dans quelle mesure les principes généraux et les

⁸ Traité sur les principes des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, conclu à Berlin le 21 décembre 1972.

déclarations d'intentions économiques et humanitaires concrètes de l'Acte final ont été réalisés jusqu'ici et ce qui reste à faire.

109. Le Gouvernement fédéral veillera à ce que la continuation de cette conférence donne un nouvel élan à la détente. La Conférence de Belgrade ne doit pas devenir une étape finale, mais doit être une étape intermédiaire dans un processus de détente conçu à long terme. On ne doit pas retomber dans la guerre froide qui rendrait impossibles de nouveaux progrès et compromettrait les résultats atteints jusqu'ici.

110. La détente en Europe découle des réalités existantes. Ces réalités comprennent les liens qui existent entre Berlin-Ouest et la République fédérale d'Allemagne. Nous ferons tout pour garantir la viabilité de Berlin-Ouest. Berlin-Ouest doit pleinement participer au processus de détente et à ses progrès. Pour cela, l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971 est d'une importance décisive. Il doit être strictement respecté et pleinement appliqué. Berlin est le symbole et le baromètre de la volonté de détente et de coopération entre l'Est et l'Ouest.

111. Nous savons que les antagonismes des idéologies entre l'Est et l'Ouest continueront d'exister. Nous sommes prêts à l'affrontement des idées et des réalisations. La notion de détente exclut toutefois que l'une des parties tente d'imposer son système à l'autre.

112. Par-delà toute rivalité idéologique, l'Est et l'Ouest ont un intérêt commun à la sauvegarde de la paix mondiale, au développement d'une coopération profitable de part et d'autre et à la solution des problèmes des pays en développement. Ceux-ci ont besoin de la contribution des pays industrialisés, de l'Ouest comme de l'Est, pour venir à bout de leurs problèmes. Rien ne saurait leur être plus nuisible qu'un transfert dans leurs régions de l'antagonisme Est-Ouest.

113. Dans un discours prononcé récemment à Charleston, le président Carter a formulé l'objectif comme suit :

“Notre objectif n'est pas d'encourager les dissensions et de diviser à nouveau le monde en deux camps idéologiques opposés, mais d'élargir le champ des nations indépendantes et économiquement autonomes.”

114. Un monde de partenaires ne peut se développer que dans un climat de confiance internationale. Cette confiance présuppose que les nations et les hommes vivent à l'abri de la peur. Ils ont droit à des garanties contre la menace ou l'emploi de la force, de la force sous forme de bâillon politique ou économique ou de la force des armes sous quelque forme que ce soit.

115. L'alliance de défense occidentale a demandé, en 1976, qu'aucun pays ne s'arme davantage que sa défense ne l'exige.

116. Dès le début, la République fédérale d'Allemagne a affirmé que la force ne pouvait être un moyen de résoudre les problèmes. C'est pourquoi elle oeuvre également, de façon active, en faveur d'un désarmement mondial équilibré et contrôlé. Il faut mettre fin à la course aux armements.

117. Nous prenons au sérieux la tâche que nous avons assumée au sein de la Conférence du Comité du désarmement des Nations Unies à Genève. Dès le début, nous avons appuyé l'idée de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour le désarmement. Avant que n'existe le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons renoncé à ces armes. Nous considérons la non-prolifération des armes nucléaires comme une condition essentielle à la sauvegarde de la paix. En tant que partie au Traité de non-prolifération, nous lançons un nouvel appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent à ce traité.

118. La course aux armements gaspille d'énormes ressources dans un monde qui devrait bander ses énergies pour lutter contre la faim et la misère. Des dépenses d'armement d'environ 330 milliards de dollars en 1976 sont un défi à la raison et à la force morale de tous les Etats du monde.

119. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement doit clairement faire apparaître les voies qui nous permettront de répondre à ce défi. Elle ne doit pas se borner à des déclarations qui n'engagent à rien.

120. A côté des efforts de désarmement à l'échelon mondial, des efforts régionaux particuliers sont nécessaires là où l'importance du potentiel militaire existant les rendent particulièrement urgents. C'est la raison pour laquelle la République fédérale d'Allemagne coopère activement aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Nos objectifs sont simples et clairs : en premier lieu, nous voulons une parité des forces en Europe centrale; aucune partie ne doit avoir plus de forces que l'autre; et, en deuxième lieu, nous voulons que cette parité se situe à un niveau plus bas. La réalisation de ces objectifs serait un pas en avant vers une plus grande stabilité susceptible de donner au processus de détente de nouvelles et fortes impulsions.

121. Dans tous les efforts en faveur du désarmement et du contrôle des armements, à l'échelon mondial et régional, nous avons conscience de l'importance que revêtent les Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous félicitons des efforts qui sont entrepris à ce sujet. Des progrès dans ces pourparlers auront des effets profitables sur la détente en général et sur d'autres efforts de désarmement et de contrôle des armements.

122. Le développement d'un monde de partenaires présuppose que nous résolvions les conflits par la voie pacifique. Trois conflits figurent depuis des années à l'ordre du jour de l'Assemblée générale : les conflits au Moyen-Orient, à Chypre et en Afrique australe.

123. Au Moyen-Orient, région voisine étroitement liée aux Etats membres de la Communauté européenne, nous avons accueilli avec soulagement la fin de la guerre civile dans la plus grande partie du Liban. Mais la paix n'y règne pas encore. Nous en appelons donc à tous ceux qui sont mêlés aux luttes qui ne cessent de se rallumer au sud du Liban pour qu'ils fassent taire enfin les armes. Cela est nécessaire non seulement pour le Liban lui-même, mais pour la stabilité de la paix de toute la région.

124. Une solution du conflit du Moyen-Orient est aussi d'une importance vitale pour l'Europe et le monde. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la République fédérale d'Allemagne a réaffirmé les principes d'une solution dans la déclaration sur le Moyen-Orient faite par le Conseil européen, à Londres, le 29 juin 1977. Un règlement de paix juste et durable doit, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, procéder des principes ci-après : partir du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, respecter le droit de tous les Etats de la région – c'est-à-dire également le droit d'Israël – de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; mettre fin à l'occupation territoriale maintenue par Israël depuis 1967; tenir compte des droits légitimes des Palestiniens. Pour la République fédérale d'Allemagne, les droits légitimes du peuple palestinien comprennent aussi le droit à l'autodétermination et à l'expression effective de son identité nationale. Une solution doit donc tenir compte de la nécessité d'une patrie pour le peuple palestinien.

125. Les Etats membres de la Communauté européenne ont invité énergiquement toutes les parties à reprendre d'urgence les négociations de paix. Les Palestiniens doivent participer à ces négociations. Il ne faut pas, en créant unilatéralement des faits accomplis, entraver les négociations. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral se prononce, dans cette assemblée aussi, contre l'implantation de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés.

126. La République fédérale d'Allemagne entretient des relations amicales avec tous les Etats de la région et profite de ces relations pour agir en faveur d'une conciliation pacifique. Il faut profiter des tendances favorables qui se sont manifestées au début de l'année. Pour cela, il faut que tous les participants respectent les droits inaliénables des autres. J'adresse un appel urgent à toutes les parties au conflit pour qu'elles prennent conscience de leur responsabilité en vue du maintien de la paix mondiale et rendent possible un règlement de paix en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis.

127. Il faut enfin mettre aussi un terme à la stagnation dans la recherche d'une solution du conflit de Chypre. Tout règlement doit sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. L'objectif recherché – donner à la République chypriote indépendante une structure bicommunautaire et fédérative – ne doit et ne peut être atteint que par des négociations directes entre les deux groupes ethniques. La République fédérale d'Allemagne appuie les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en vue de mener à bien ces négociations sous son égide.

128. Ces dernières années, les problèmes de l'Afrique ont été de plus en plus à l'avant-scène de la politique internationale. La politique de la République fédérale d'Allemagne est bien claire. Nous sommes partisans de l'indépendance des Etats africains et de l'égalité de droit entre les races. Nous sommes contre le colonialisme, contre toute forme de discrimination raciale et contre toute tentative faite pour fonder, du dehors, de nouvelles dépendances en Afrique par une politique de puissance. Considérant l'op-

pression permanente des majorités noires en Afrique australe, le président Nyerere a dit un jour :

“L'homme est ainsi fait qu'il n'aura de cesse avant de sentir qu'il a la liberté et la dignité humaine qui accompagne la liberté. Si cela lui est refusé, tôt ou tard il luttera pour sa propre liberté au sein de sa société et pour libérer sa société de la domination étrangère.”

129. C'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne insiste pour qu'une solution pacifique soit apportée aux problèmes d'Afrique australe avant qu'il ne soit trop tard, afin que se produise une transformation pacifique destinée à mener toutes les races vers un avenir commun d'indépendance et de coexistence dans l'égalité de droit. C'est à la communauté des Etats qui, aux Conférences de Maputo⁹ et de Lagos¹⁰, ont affirmé de façon impressionnante leur détermination, qu'il appartient de surmonter les séquelles du colonialisme et de la discrimination raciale en Afrique australe. La République fédérale d'Allemagne est en accord avec les objectifs de tous ceux qui, dans les mouvements de libération et ailleurs, s'emploient en faveur de l'autodétermination et des droits de l'homme par des moyens pacifiques.

130. Dans la question de la Rhodésie, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne appuie tous les efforts internationaux – en particulier l'initiative anglo-américaine – visant à mettre fin au régime minoritaire illégal et à amener un passage rapide et pacifique du pouvoir à la majorité noire.

131. Dans la question de la Namibie, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne coopère activement à l'initiative des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité qui entend, sur la base de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, aplanir la voie de la Namibie vers l'indépendance. Dans des élections générales et libres, avec la participation de la SWAPO, les citoyens de Namibie doivent décider de leur avenir. Un rôle important incombe ici à l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons qu'elle désigne un représentant spécial pour le passage de la Namibie à l'indépendance et que, pendant la période de transition, elle contribue à la protection de la sécurité intérieure et de l'intégrité territoriale de la Namibie en fournissant des forces de paix. Après avoir réalisé l'indépendance politique, la Namibie se trouvera placée devant la grande tâche de mettre sur pied une économie nationale autonome. Pour cela, elle a besoin de l'aide de ses amis. La République fédérale d'Allemagne voit ici une tâche importante pour eux.

132. Avec toute son énergie, la République fédérale d'Allemagne s'emploie à ce qu'il soit mis fin à la discrimination raciale en République sud-africaine. Nous demandons qu'il soit mis fin à la politique d'*apartheid* et à la politique de “bantoustanisation”, et nous demandons la réalisation de l'égalité des droits de tous les groupes démographiques sur le plan social, économique et politique, ce qui implique la garantie des droits des minorités.

⁹ Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

¹⁰ Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

133. Les Etats membres de la Communauté européenne ont établi, pour les entreprises européennes en Afrique du Sud, un code de conduite [voir A/32/267] qui entend appliquer le principe de l'égalité de traitement des travailleurs noirs et blancs. C'est un pas important pour contribuer, là où nous le pouvons, à l'égalité des droits des races sur le plan économique et social.

134. Le Gouvernement fédéral a réagi avec inquiétude aux signes indiquant que l'Afrique du Sud pourrait projeter un essai d'armes atomiques. Nous partons du principe que le Gouvernement sud-africain s'en tiendra à ses déclarations, mais nous lui lançons un nouvel appel pour qu'il adhère au Traité de non-prolifération afin de dissiper tous les doutes sur son attitude.

135. Le temps où une réforme pacifique est encore possible grâce à un dialogue constructif entre les races tire à sa fin. De nouveaux atermoiements, de nouvelles hésitations, mèneraient nécessairement à une guerre raciale qui pourrait précipiter dans le chaos l'Afrique australe tout entière. Nous déplorons la mort de tous ceux qui ont déjà été victimes de la lutte des races. L'Afrique du Sud ne peut trouver la paix que si elle réalise les droits de l'homme pour toutes les races.

136. A côté du Moyen-Orient, de Chypre et de l'Afrique australe, il existe d'autres foyers de graves conflits. Nous avons tous présente à l'esprit la lutte sanglante dans la Corne de l'Afrique. Nous devons faire tous les efforts possibles afin de résoudre par la voie pacifique aussi tous les autres conflits.

137. Un monde de paix et de partenaires n'est pas concevable sans que nous surmontions l'abîme qui divise le monde d'aujourd'hui d'une façon plus fondamentale que tous les antagonismes idéologiques : l'abîme entre pauvres et riches. Le défi qui nous est lancé est de créer un nouvel ordre économique international qui permette à tous les hommes, dans tous les pays, de vivre à l'abri de la faim et de la misère. Ici, il s'agit aussi de réaliser les droits de l'homme sur le plan social et économique.

138. Nous ne pouvons parvenir à cet ordre nouveau en éliminant les structures qui existent et ont fait leurs preuves. Nous devons, au contraire, développer continuellement les structures existantes et les adapter d'une façon flexible à des données et des besoins toujours nouveaux. Il s'agit de maintenir la capacité de rendement du mécanisme d'orientation de l'économie de marché et d'assurer aux pays en développement une participation à l'égalité des chances, à l'économie mondiale ainsi qu'une croissance proportionnellement plus forte.

139. Les efforts en vue d'un nouvel ordre doivent partir de l'idée qu'aucune des parties — ni les pays en développement, ni les pays industrialisés — ne peut atteindre seule son but économique. Les pays en développement ne peuvent accélérer le développement que dans un climat de croissance générale de l'économie mondiale. Des prix plus stables pour les produits de base, une augmentation des exportations de produits finis en provenance des pays en développement, un plus large transfert des ressources, tout cela a pour condition que les pays industrialisés reviennent à une croissance stable. D'autre part, les pays

industrialisés ont besoin aussi, pour recouvrer une croissance durable, des forces de propulsion qui émanent d'un développement accéléré.

140. L'ordre économique international doit donc servir un double but : une croissance plus forte, proportionnellement, dans les pays en développement, et une croissance stable dans les pays industrialisés. Ce doit être un ordre d'égalité des droits et d'obligations mutuelles, dans lequel chaque groupe de pays assume la responsabilité des deux objectifs sachant que c'est là le seul moyen de réaliser son propre objectif.

141. Que faut-il donc faire sur le plan concret ? Premièrement, tous les pays doivent, par des efforts communs, activer la croissance de l'économie mondiale sans raviver à nouveau l'inflation. Il ne saurait y avoir de rechute dans la récession. Dans une stratégie concertée, les pays industrialisés de l'Ouest doivent entreprendre tous les efforts possibles en vue d'une croissance durable, c'est-à-dire non inflationniste.

142. Permettez-moi de souligner, pour la République fédérale d'Allemagne, que, par une forte augmentation de nos importations, nous avons donné, ces dernières années, des impulsions de croissance à l'économie internationale. En même temps, par notre stabilité de prix relativement élevée, nous avons aussi exporté la stabilité. Nous accomplirons aussi des efforts énergiques pour stimuler l'activité économique dans notre propre pays.

143. Deuxièmement, nous devons laisser ouverts les marchés des pays industrialisés aux exportations de produits finis des pays en développement.

144. L'échange de biens industriels est le secteur le plus dynamique du commerce mondial. C'est là que se situaient déjà jusqu'ici les chances d'accroître les recettes d'exportation des pays en développement. C'est là qu'elles continueront de se situer à l'avenir.

145. Ce n'est que grâce à l'expansion continue des exportations de produits finis des pays en développement que nous pourrions surmonter aussi la structure traditionnelle des échanges par laquelle les pays en développement fournissent avant tout des produits de base. En d'autres termes, c'est seulement ainsi que nous pourrions créer une structure d'égalité des droits et d'égalité des chances pour tous.

146. La transformation continue de la structure du commerce mondial répond aussi aux intérêts des pays industrialisés. Le libre-échange et une transformation structurelle à l'échelon mondial, au lieu du dirigisme et du protectionnisme économiques, sont des conditions inaliénables du progrès.

147. Le Gouvernement fédéral met en garde contre l'extension de tendances protectionnistes. Il voit en elles un grave danger pour la coopération économique internationale et, avant tout, pour la coopération entre pays industrialisés et pays en développement.

148. C'est pourquoi, dans toutes les organisations dont elle fait partie, la République fédérale d'Allemagne pré-

conise la liberté du commerce mondial et l'accès libre et croissant aux marchés. Nous restons strictement attachés à la liberté du commerce mondial, même si cela nécessite des processus d'adaptation difficiles pour certains secteurs de notre économie nationale.

149. Même dans l'année de récession de 1975, nous avons augmenté de 24 p. 100 nos importations de produits industrialisés des pays en développement, et de 32 p. 100 en 1976. Cette tendance se poursuit cette année encore.

150. Dans l'importation par habitant de produits semi-finis et finis des pays en développement, la République fédérale d'Allemagne occupe la première place dans le monde. Vis-à-vis des pays en développement qui n'exportent pas de pétrole, elle accuse un déficit du commerce extérieur et a donné par là, ces dernières années, d'importantes impulsions de croissance à ces pays.

151. Troisièmement, nous devons parvenir à des prix plus stables pour les produits de base. Les fortes fluctuations de prix qui sont le fait de nombreux produits de base nuisent aux deux parties : les pays exportateurs et les pays consommateurs de produits de base. Dans bien des pays en développement, ces fluctuations empêchent d'exécuter comme il faut les plans de développement. D'autre part, elles renforcent les fluctuations conjoncturelles dans les pays industrialisés, entraînant par là de fortes de croissance.

152. Conjointement avec ses partenaires de la Communauté européenne et en étroite concertation avec les autres pays industrialisés de l'Ouest, le Gouvernement fédéral coopère activement aux négociations de la CNUCED sur le Programme intégré pour les produits de base. Il préconise la conclusion d'accords sur les produits de base, là où cela est judicieux. Il appuie également la création d'un fonds commun qui doit être un instrument clef pour les objectifs convenus dans le Programme intégré.

153. A côté de la stabilisation des prix, le Gouvernement fédéral est aussi en faveur de mesures visant à stabiliser les recettes d'exportation. Ces mesures sont particulièrement importantes pour les pays les plus pauvres parmi les pays en développement.

154. Nous devons encourager le transfert des techniques dans les pays en développement. Tous les pays, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques. Cela s'applique aussi à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

155. Par une coopération entre partenaires, la République fédérale d'Allemagne cherche à renforcer la capacité d'absorption des techniques des pays en développement. Elle encourage les investissements privés dans les pays en développement, qui sont d'importants supports du transfert des techniques. Nous devons accroître le transfert de ressources dans les pays en développement.

156. En 1976, l'afflux total net de capitaux privés et publics dans les pays en développement non exportateurs de pétrole a atteint près de 71 milliards de dollars, soit le double du montant de 1973. Ce fort accroissement a contribué de façon décisive à atténuer les effets de la récession mondiale dans les pays en développement.

157. Au cours des dernières années, les pays industrialisés de l'Ouest ont atteint l'objectif d'un transfert total de capitaux de 1 p. 100 de leur produit national; la République fédérale d'Allemagne a dépassé cet objectif en atteignant un chiffre de 1,18 p. 100 en 1975 et de 1,19 p. 100 en 1976.

158. Il s'agit maintenant d'augmenter avant tout l'aide publique. Les pays en développement, et avant tout les plus pauvres d'entre eux, ont besoin de plus de subventions non remboursables et de crédits à des conditions préférentielles. C'est pourquoi, en dépit d'une situation budgétaire tendue, le Gouvernement fédéral a augmenté de plus de 20 p. 100 le montant fixé pour l'aide au développement pour le budget de 1978. C'est là un taux d'accroissement qui est plus de deux fois plus élevé que celui du budget total.

159. Le Gouvernement fédéral participe activement aussi aux efforts faits pour résoudre le problème de l'endettement des pays en développement. Ce problème concerne particulièrement certains d'entre eux. Nous voulons donc, comme jusqu'ici, apporter une aide spécifique.

160. Surmonter la faim et la misère dans les pays en développement, voilà la grande tâche de notre temps. Elle ne peut être résolue que si tous les pays à même de le faire fournissent leur contribution. Aussi, à la Conférence au sommet tenue à Downing Street, à Londres, les 7 et 8 mai, les sept grands pays industrialisés de l'Ouest ont-ils invité les pays socialistes industrialisés à participer à l'augmentation nécessaire du transfert de ressources dans les pays en développement. En 1976, l'aide au développement fournie par les Etats du Conseil d'aide économique mutuelle atteignait moins de 25 p. 100 du montant fourni, à elle seule, par la République fédérale d'Allemagne.

161. La situation est similaire en ce qui concerne l'ouverture des marchés du Conseil d'aide économique mutuelle. Les pays industrialisés socialistes n'absorbent que 4 p. 100 des exportations des pays en développement, alors que les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en absorbent près de 75 p. 100.

162. Les pays industrialisés socialistes sont intégrés depuis longtemps dans l'économie mondiale. Ils devraient donc aussi, dans leur propre intérêt, assumer leur part de responsabilité pour la stabilité économique mondiale et le développement.

163. Les investissements privés étrangers sont également importants pour le processus de développement. Ils apportent des capitaux, des techniques, des méthodes modernes de gestion d'entreprise et des contacts avec les marchés mondiaux. Mais les possibilités ne peuvent être utilisées que si pays industrialisés et pays en développement, dans une responsabilité commune, créent un climat de confiance mutuelle favorable à un afflux continu d'investissements étrangers.

164. Il ne s'agit pas seulement ici de sécurité en droit pour les investisseurs. Il faut aussi que les entreprises créées avec participation de l'étranger s'intègrent harmonieusement dans les plans de développement et qu'il n'émane d'elles aucune tentative d'exercer une influence politique. Ici aussi,

la République fédérale d'Allemagne déclare son attachement au principe de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays.

165. Une population mondiale en croissance ne peut être alimentée et une économie mondiale en croissance ne peut être approvisionnée en produits de base que si la production des denrées alimentaires et des produits de base augmente d'une manière suffisante et continue. A l'heure actuelle, la plus grande partie de la production de céréales et de produits de base se situe dans les pays industrialisés. Mais nous ne pourrions couvrir à la longue les besoins accrus que si les pays en développement augmentent de manière continue, eux aussi, leur production. C'est là également un domaine important de coopération.

166. L'un des plus grands défis qui nous soit lancé est la question de l'énergie. Dans les années restantes de ce siècle, le monde doit faire en sorte de passer du pétrole à de nouvelles formes d'énergie. Dans la période transitoire, une grande responsabilité incombe aux pays producteurs de pétrole. De leur côté, les pays industrialisés doivent être prêts à faire preuve de la discipline nécessaire sans laquelle la tâche d'économiser l'énergie et de développer des énergies de remplacement ne pourra jamais être résolue.

167. L'issue favorable de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer revêt une grande importance pour l'avenir de la croissance économique mondiale et du développement. La question de l'exploitation des ressources minérales en haute mer et des fonds marins est devenue le point critique des négociations. Nous devons créer un régime international des fonds marins et nous devons le créer rapidement, en raison des longues périodes préalables aux investissements dans l'exploitation des fonds marins. Ce régime doit permettre une exploitation rationnelle des matières premières et répondre aux intérêts de tous les pays, les pays consommateurs aussi bien que les pays producteurs de produits de base. Il ne doit pas accuser de tendance monopoliste et il doit donner à tous les Etats intéressés, sans discrimination, accès aux ressources de la haute mer.

168. L'homme doit se situer au centre de la politique de développement. La satisfaction des besoins élémentaires de tous les hommes doit donc avoir la priorité dans toute stratégie de développement. La croissance ne doit pas seulement être accélérée, elle doit aussi être structurée de façon appropriée. Elle doit se concentrer dans les régions où les pauvres vivent et cherchent à assurer leur existence.

169. Il s'est révélé qu'il était faux de supposer que la croissance se répercuterait d'une manière ou d'une autre sur les pauvres. Il s'agit de combattre directement la pauvreté; il s'agit de donner aux pauvres la capacité et la possibilité d'un emploi productif.

170. J'ai souligné certains domaines importants dans lesquels nous devons faire des progrès pratiques et rapides dans notre recherche d'un nouvel ordre économique international à responsabilité commune. Le Gouvernement fédéral s'emploiera de toutes ses forces à ce que ces progrès soient réalisés.

171. Nous attendons des impulsions supplémentaires de la Commission indépendante sur les problèmes du développe-

ment international créée ces jours-ci. Nous nous félicitons qu'une personnalité telle que Willy Brandt, qui jouit d'une haute réputation internationale et d'une grande expérience politique, ait accepté d'assumer la responsabilité de cette commission.

172. Un monde de partenaires doit être aussi un monde où les droits de l'homme sont respectés et appliqués. Dans notre aspiration à un monde plus humain, nous devons aussi faire front de toutes nos forces aux formes de violence qui se multiplient. C'est ainsi que la prise d'otages est devenue un problème brûlant pour tous les hommes.

173. En conséquence, le Gouvernement fédéral a proposé à la dernière session de l'Assemblée générale une convention internationale contre la prise d'otages¹¹. Les premières discussions au sein de la Commission chargée d'élaborer le texte d'un projet de convention ont confirmé la volonté de coopérer sans passion à la solution de cette tâche.

174. Nous devons maintenant poursuivre avec toute notre énergie le travail commencé. Je prie l'Assemblée générale de prolonger le mandat de la Commission conformément à sa recommandation [voir A/32/39, par. 14]. En outre, nous devons progresser dans la solution du vaste problème du terrorisme. Le terrorisme, dans ses formes nationale et internationale, est devenu un grave danger pour la coexistence pacifique et libérale des hommes. Nous devons faire face en commun à ce danger.

175. L'année dernière, les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et aux droits civils et politiques, d'autre part, sont entrés en vigueur. Ces deux pactes sont indissolublement liés, car vivre à l'abri de la misère est un droit de l'homme qui n'a pas moins de valeur que le droit de vivre à l'abri de la peur.

176. Il s'agit désormais d'appliquer les droits de l'homme à l'échelon universel. Là aussi, l'Organisation des Nations Unies doit être un pionnier. Des instances indépendantes universelles sont nécessaires. Je souligne ce que j'ai dit l'an dernier au sujet des tâches d'une cour des droits de l'homme¹².

177. Ayons toujours conscience de ceci : l'idée des droits de l'homme est la force irrésistible du monde moderne; l'avenir lui appartient. Seule l'application des droits de l'homme peut être le critère du progrès dans le monde.

178. M. KHADDAM (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection en qualité de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. L'appui unanime qui vous a été accordé par les délégations du monde entier est une preuve éminente de la haute estime de la communauté internationale pour votre peuple et pour votre pays, qui a été l'un des fondateurs du mouvement du non-alignement. De même, votre grande expérience des affaires internationales, votre sagesse et votre compétence seront une garantie de votre importante contribution au succès des travaux de cette session.

¹¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 7^e séance, par. 113.*

¹² *Ibid.*, par. 117 à 120.

179. Je voudrais également souligner le rôle constructif joué par M. Amerasinghe, président de la session précédente dont il a dirigé les travaux avec habileté et compétence, conformément d'ailleurs aux qualités louables que nous lui connaissons.

180. Notre assemblée a accueilli avec enthousiasme, il y a quelques jours, deux nouveaux Membres : la République de Djibouti, qui a accédé récemment à l'indépendance après une longue lutte pour la liberté et le droit à l'autodétermination, et la République socialiste du Viet Nam, dont le peuple a lutté pendant plus de 30 ans afin d'obtenir son indépendance et l'unité de sa patrie, après avoir consenti d'énormes sacrifices contre les forces impérialistes et colonialistes les plus cruelles. Nous saluons la République de Djibouti arabe et le Viet Nam ami qui contribueront, sans aucun doute, à renforcer le rôle de la communauté internationale et à accroître son universalité.

181. Si nous soumettons nos problèmes et nos attitudes à l'attention de l'Assemblée générale, c'est que nous croyons profondément que l'Organisation mondiale doit être l'instrument efficace destiné à consolider la paix et la sécurité internationales, et à instaurer des relations équitables entre les nations. En dépit des réalisations obtenues jusqu'à ce jour par cette organisation, dans tous les domaines, nous devons exprimer notre profonde inquiétude de la non-application de nombreuses résolutions émanant des différents organes de l'ONU, de la violation continuelle des principes de la Charte et de l'utilisation non judicieuse de certaines des prérogatives contenues dans la Charte. N'avons-nous pas été tous témoins de l'exercice injuste du droit de veto, au Conseil de sécurité ? Les peuples du monde entier n'admettent pas que les problèmes soient uniquement posés. Ils exigent aussi que des solutions soient élaborées et mises en exécution. Cela ne peut se faire que par le respect de la Charte des Nations Unies et de la volonté de la communauté internationale.

182. L'année qui vient de s'écouler et qui sépare la session actuelle de la session précédente a mis en lumière un certain nombre de transformations et de faits importants dans le monde d'aujourd'hui. Certaines mesures ont pu être appliquées, notamment pour éliminer les tensions et renforcer le concept de la détente internationale. En contrepartie, la paix et la stabilité ne sont pas encore à la portée de certains peuples et de certains territoires auxquels on essaie d'imposer une nouvelle forme de sujétion, comme cela se passe, de temps à autre, en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

183. L'un des problèmes les plus aigus auquel fait face notre organisation, sur le plan mondial, réside dans les relations économiques existant dans notre monde contemporain. Le problème réside dans cette contradiction profonde entre la volonté de la communauté internationale, qui a élaboré les bases du nouvel ordre économique, et les tentatives que déploient certaines forces en vue de faire obstacle à la solution des problèmes qui ne cessent de s'aggraver jour après jour. C'est ce qui fait que la crise actuelle du système économique mondial ne cesse d'empirer et que les pays en développement sont devenus victimes de cette maladie chronique.

184. Cette situation, dont le monde n'a pas connu de semblable auparavant, est la conséquence naturelle de la

crise qui sévit dans les relations économiques actuelles. Il s'agit d'une crise qui est née à l'époque de l'ancien colonialisme et qui s'est perpétuée à l'ère de l'impérialisme et du néo-colonialisme.

185. Tout cela nous invite à souligner la nécessité de changer le système économique actuel. C'est alors qu'apparaît le rôle de notre organisation internationale et, en particulier, de l'Assemblée générale qui se doit de contribuer, d'une manière sérieuse et efficace, à la suppression des obstacles et des difficultés qui se dressent sur la voie de l'instauration d'un nouveau système dont les principes ne sont pas encore entrés en application.

186. La préservation de la paix et de la sécurité internationales, l'allègement de la tension, la protection du monde contre les catastrophes des guerres et des conflits armés sous toutes leurs formes, sont en relation directe avec la recherche des solutions à l'ensemble des problèmes que l'Assemblée générale des Nations Unies ne cesse de traiter, depuis de nombreuses années, à chacune de ses sessions ordinaires.

187. La liquidation du colonialisme, qui, dans le cadre de l'ONU, a été couronnée de succès, parfois se heurte encore, dans certains endroits, à des difficultés, du fait de l'obstination et des manœuvres de certaines forces colonialistes. Le racisme sous toutes ses formes continue à tyranniser et à défier le monde entier, au point d'étendre son agression jusqu'aux Etats voisins indépendants. Il est certain que ces régimes racistes en Afrique n'auraient pu survivre et perpétuer leur oppression et leur agression sans l'appui politique, militaire et économique qui leur est prodigué par certains pays occidentaux, et sans cette collusion qui existe entre ces régimes et l'entité raciste et sioniste en Palestine occupée. Nous sommes conscients que la victoire appartiendra aux peuples qui ploient encore sous le joug du racisme et que les populations d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie seront libérées.

188. La situation en Corée ne cesse de constituer un foyer de graves tensions, ce qui nous incite à affirmer une fois de plus la nécessité du retrait de Corée de toutes les forces étrangères et le remplacement de l'Accord sur l'armistice militaire par un accord de paix, ainsi que la nécessité d'entamer un dialogue entre les deux parties de la Corée en vue de la réunification pacifique du pays.

189. La question de Chypre connaît également une nouvelle tension, qui risque de s'accroître, en particulier après la disparition du président Makarios. Il est donc devenu urgent d'accélérer l'élaboration d'une solution par la négociation entre les deux communautés de l'île, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des principes contenus dans la résolution 3212 (XXIX) adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, et dans le cadre du respect de la souveraineté de Chypre, de son indépendance, de l'unité et de l'intégrité de son territoire, ainsi que de son non-alignement.

190. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et le progrès qui a été réalisé jusqu'à présent sont encore modestes et non satisfaisants. Nous sommes tous conscients de l'importance

du rôle que peut jouer l'Organisation internationale dans ce domaine, car il est certain que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être préservées que par un désarmement général et global. Cela ne pourra se réaliser que lorsque tous les peuples seront assurés de jouir d'une sécurité fondée sur la justice, du respect de leur intégrité territoriale, de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur droit à choisir le régime qu'ils veulent, et ce après la disparition de toutes les formes d'agression, d'exploitation, de colonialisme et de racisme.

191. Nous attachons une grande importance à la garantie des libertés et des droits fondamentaux de l'homme qui représentent un facteur essentiel dans la libération et la suppression de la sujétion, de l'exploitation et de la domination étrangères. A ce propos, il est indispensable d'affirmer que les droits de l'homme ne peuvent pas être réalisés dans un climat de répression, de frustration, de persécution, de persistance du colonialisme sous toutes ses formes, de discrimination raciale, d'*apartheid*, de la privation de l'homme de sa patrie, de sa terre et de son foyer. Les exemples les plus illustres de ce que nous venons de dire sont les souffrances de l'homme africain, opprimé par les régimes racistes en Afrique du Sud, en Rhodésie et en Namibie, et celles de l'homme palestinien vivant sous le racisme sioniste en Palestine occupée ou en exil hors de la Palestine.

192. Il est incontestable que la situation explosive au Moyen-Orient vient en tête des questions qui retiennent l'attention de la communauté internationale et qui doivent être résolues, et ce en raison des liens étroits qui existent entre la paix et la sécurité de cette région et la paix et la sécurité dans le monde.

193. Cette situation est due à l'obstination d'Israël et à son agression continuelle contre les droits du peuple palestinien et contre les territoires arabes occupés. Israël viole ainsi la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation est d'autant plus grave qu'Israël vient d'adopter récemment de nouvelles mesures visant à appliquer la législation israélienne à la population arabe de la rive occidentale et de la bande de Gaza, et à créer de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et arabes occupés, en prévision de leur annexion à Israël.

194. Les effets de l'explosion de la situation au Moyen-Orient pourraient ne pas se limiter aux Etats de cette région; ils pourraient mettre en danger le monde entier. Nous nous souvenons tous que la guerre d'octobre 1973 a failli conduire le monde à un affrontement nucléaire, et ce en raison de l'enchevêtrement des intérêts internationaux dans la région du Moyen-Orient. Cette région contient 70 p. 100 des réserves pétrolières mondiales et est traversée par toutes les communications internationales entre l'Est et l'Ouest. Pour cette raison, tout propos au sujet de la paix sera incomplet si la paix ne se réalise pas au Moyen-Orient.

195. Nous, Arabes, sommes parfaitement conscients de cette vérité. Nous faisons partie de ce monde, et l'instauration de la paix mondiale nous intéresse autant qu'elle intéresse les peuples du monde entier. Nous y voyons notre prospérité et le bien-être de nos peuples. Alors que nous avons, à maintes reprises, proclamé notre souci de préserver

la paix, Israël s'y est toujours opposé avec un surplus d'intransigeance. Chaque fois que nous avons fait un pas sur la voie de la paix, Israël en a fait un sur la voie de l'escalade et de l'entrave des efforts de paix.

196. Depuis sa création, Israël applique une politique fixe visant l'expansion et l'acquisition de nouvelles terres arabes. Il va de l'avant dans cette politique sans se soucier de la volonté de la communauté internationale, ni des leçons de la guerre d'octobre 1973. Un regard rapide sur les déclarations faites par Menachem Begin, depuis le premier jour qui a suivi la victoire du Sikud aux élections, prouve l'exactitude de ce que je viens de dire. Je ne pourrai pas citer toutes ses déclarations, car cela prendrait du temps, mais je vais en citer quelques-unes pour que l'on sache à quelle source s'inspirent les dirigeants israéliens.

197. Le 17 mai 1977, Menachem Begin a déclaré que la rive occidentale constituait une partie intégrante de ce qu'il a appelé "la patrie historique d'Israël".

198. Le 18 mai 1977, Begin a déclaré que le nouveau Gouvernement israélien inviterait la jeunesse à s'installer dans les territoires occupés, étant donné qu'ils constituaient une partie intégrante de la "terre d'Israël". Il a ajouté qu'il n'était pas nécessaire d'annexer la rive occidentale, car "on ne peut annexer ce qui est à soi". Il a également déclaré que son gouvernement n'appellera pas la rive occidentale "région occupée" mais, plutôt, "territoire libéré", qu'Israël ne se retirera pas de la rive occidentale, car elle constitue "une partie intégrante d'Israël", et que les leaders des Etats arabes doivent savoir cette vérité.

199. Dans une déclaration publiée dans la revue française, *l'Express*, le 23 mai dernier, Begin, répondant à une question concernant l'intention de son gouvernement d'annexer la rive occidentale à Israël, a dit que ce que l'on peut habituellement annexer, ce sont seulement les territoires étrangers et que la rive occidentale était tout simplement un "territoire libéré".

200. Le 7 septembre 1977, Begin a déclaré que "tout Juif a le droit de s'installer sur la terre d'Israël" et que la rive occidentale entre dans le cadre des "frontières historiques de la terre d'Israël". Il a également fait d'autres déclarations similaires que tous ont pu lire en leur temps.

201. Il est cependant indispensable de mentionner la déclaration faite le 9 septembre 1977 par le général Ariel Sharon, ministre de l'agriculture d'Israël, lorsqu'il a reconnu qu'Israël avait créé en secret 10 colonies au cours du mois d'août dernier. Sharon a notamment dit : "Les Etats-Unis doivent savoir que l'installation de Juifs sur les territoires arabes est plus importante que la paix."

202. Nous croyons qu'à elle seule cette déclaration suffit pour jeter la lumière sur les intentions expansionnistes d'Israël et sur la mesure de son attachement à la paix. Il faut également mentionner le programme annoncé par le général Sharon et qui vise à doubler le nombre de la population d'Israël afin qu'elle atteigne 6 millions d'habitants. Nous nous demandons comment Israël, avec sa superficie étroite, peut assimiler ce nombre d'habitants, et comment il serait possible de réaliser ce programme, si ce n'est en planifiant, en vue de l'occupation, de nouveaux territoires arabes.

203. A propos de la "patrie historique", Begin a concrétisé ses idées en actes. Il a adopté un certain nombre de mesures visant à annexer la rive occidentale et la bande de Gaza et à les rattacher à Israël, et ce en appliquant la législation israélienne à la population arabe de ces territoires. Ce qui attire l'attention, c'est le moment choisi par Israël pour rendre publiques ces mesures, c'est-à-dire quelques jours seulement après la visite du Secrétaire d'Etat américain aux pays de la région. Le but d'Israël est clair et explicite : il consiste à torpiller les efforts déployés par le Secrétaire d'Etat américain en vue de la reprise de la Conférence de la paix, à Genève.

204. Israël, établi par l'agression, ne peut survivre sans l'agression. La paix ne peut en effet aller de pair avec ses objectifs expansionnistes et agressifs qui visent à annexer les territoires arabes et à s'étendre aux dépens des Arabes. Pour cette raison, Israël a toujours mis des obstacles sur la voie de la paix, et il essaie continuellement de torpiller les efforts visant à réaliser la paix. C'est dans ce contexte qu'il faut expliquer toutes les attitudes et les politiques d'Israël depuis sa création jusqu'à aujourd'hui.

205. Un simple regard sur les propositions israéliennes en vue de parvenir à la paix dans la région du Moyen-Orient prouve l'exactitude de ce que je viens de dire. Ces propositions ne sont en réalité que des tentatives visant à saper les efforts déployés actuellement pour la solution du conflit du Moyen-Orient, à consolider le *statu quo* et à mettre le monde devant le fait accompli, conformément à la politique traditionnelle d'Israël dans ce domaine. Nous croyons que ces propositions sont contraires à la paix, et ce pour les raisons suivantes.

206. Premièrement, ces propositions ignorent le fait que l'essence du conflit au Moyen-Orient est la question palestinienne; elles font fi des droits du peuple palestinien, et elles présentent sous un faux jour la situation comme étant une question de réfugiés qui peuvent s'installer dans les Etats arabes voisins, feignant d'oublier que le problème est celui d'un peuple expulsé de ses foyers et de sa patrie, un peuple qui désire rentrer chez lui et exercer son droit à l'autodétermination sur son territoire, droit qui lui a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies.

207. Deuxièmement, Israël refuse de se retirer aux frontières du 4 juin 1967, et il affirme son intention de conserver une partie des territoires occupés et, en particulier, Jérusalem, la rive occidentale et la bande de Gaza, ce qui est en contradiction flagrante avec la Charte des Nations Unies et avec les diverses résolutions adoptées par l'Organisation à ce propos.

208. Troisièmement, Israël pose des conditions préalables à la tenue de n'importe quelle conférence de paix. Il refuse en effet la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, organisation qui est considérée par la communauté internationale comme le représentant unique et légitime du peuple palestinien. Il refuse également de reconnaître au peuple palestinien le droit d'établir son Etat en Palestine, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale.

209. Je voudrais alors vous poser cette question : si Israël insiste pour conserver la rive occidentale, la bande de Gaza

et Jérusalem, s'il refuse de se retirer de tous les territoires appartenant à la Syrie et à l'Egypte et qui ont été occupés en 1967 et s'il refuse enfin de reconnaître les droits du peuple palestinien, comment les Israéliens peuvent-ils concevoir la possibilité d'instaurer la paix à l'ombre de ces conditions ?

210. Nous avons déclaré à maintes reprises notre désir sincère d'instaurer la paix dans cette région du monde. C'est ce désir qui nous incite à accueillir favorablement tout effort visant au rétablissement de la paix dans notre région. Nous avons également affirmé que la paix que nous recherchons est celle qui aboutira, premièrement, au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et, deuxièmement, à la garantie des droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit de créer son propre Etat indépendant, son droit à l'autodétermination et au retour sur sa terre, dont il a été expulsé en 1948, tout cela conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La réalisation de ces deux conditions est la porte par laquelle une paix juste et durable peut entrer au Moyen-Orient.

211. Israël commet une grande erreur s'il croit qu'il lui sera possible d'imposer sa volonté aux Arabes et de consolider le *statu quo* ou s'il croit, ne serait-ce qu'un instant, que les Arabes céderont un pouce de leur territoire ou se désisteront de l'un de leurs droits. Les menaces militaires hystériques que les généraux israéliens répètent ces derniers temps ne nous effraient pas. L'histoire nous a appris que celui qui profère de telles menaces n'est pas toujours le vainqueur. L'histoire du nazisme n'est pas si lointaine qu'elle ait été oubliée; pas plus que ne l'est la guerre d'octobre. Tout au long de son histoire, notre peuple a consenti beaucoup de sacrifices et supporté beaucoup de souffrances pour la défense de ses droits. Il est maintenant tout à fait disposé à consentir encore de nouveaux sacrifices pour la défense de sa terre, de ses droits, de sa liberté et de sa dignité.

212. Il n'est jamais arrivé, dans l'histoire de l'Organisation internationale, qu'un Etat Membre ait manqué de respect à l'Organisation des Nations Unies comme l'a fait Israël. Ce dernier a en effet violé la Charte, ignoré les résolutions de l'Organisation et défié la volonté de la communauté internationale. Je ne voudrais pas rappeler maintenant toutes ces violations, car ce sont des choses que les Membres connaissent et dont ils sont quotidiennement témoins.

213. En effet, nous savons tous très bien qu'Israël a été admis à l'Organisation conformément à la résolution 273 (III). De plus, nous savons tous que l'admission d'Israël en vertu de cette résolution, était soumise à la réalisation des deux conditions suivantes : premièrement, l'engagement de respecter pleinement la Charte des Nations Unies à partir du premier jour de son admission; et deuxièmement, l'exécution de la résolution 181 (II), concernant le partage, et de la résolution 194 (III), relative au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël de l'époque s'était engagé à respecter ces deux conditions. Il va sans dire que cet engagement était mensonger, Israël n'ayant exécuté aucune des deux conditions susmentionnées. En effet, la résolution 194 (III) est restée lettre morte, ainsi que la résolution 181 (II). Bien

plus, Israël a occupé des superficies quatre fois supérieures à celles qui lui ont été allouées par la résolution de partage.

214. Israël, qui pratique une politique hostile aux objectifs de la Charte des Nations Unies, aux dispositions du droit international, aux principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi qu'aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales de l'homme, n'est pas digne de l'honneur d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous demandons à la communauté internationale d'appliquer à l'encontre d'Israël les sanctions mentionnées dans la Charte et de reconsidérer la résolution 273 (III) conformément à laquelle Israël a été admis comme Membre de l'Organisation.

215. La Commission des droits de l'homme relevant des Nations Unies a condamné Israël plus d'une fois pour la violation de la quatrième Convention de Genève dans les territoires arabes occupés, et elle a considéré ces violations comme des crimes de guerre et une offense à l'humanité.

216. Aussi est-il regrettable de voir certaines grandes puissances, plutôt que de traiter Israël sur cette base, lui accorder toutes sortes d'appuis militaires et économiques et lui fournir les armements de destruction les plus modernes, comme si c'était Israël l'agressé et comme s'il n'avait pas commis une agression brutale contre un peuple entier, l'expulsant de sa terre et de ses foyers, et occupant des territoires appartenant à trois Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cet appui militaire et économique est de nature à accroître la soif d'expansion et d'agression d'Israël et à augmenter son obstination et son défi des résolutions de l'Organisation. Si ces puissances avaient appuyé la justice et le droit et si elles s'étaient opposées

fermement à l'entêtement et à l'arrogance d'Israël, ce dernier n'aurait pas osé suivre une politique contraire à la Charte, ainsi qu'aux résolutions de l'Organisation.

217. Nous invitons tous les Etats sans exception à interrompre toute assistance économique ou militaire à Israël et à s'interdire de lui fournir toute aide, puisqu'une telle aide serait de nature à consolider le *statu quo* et à l'encourager à persister dans son agression contre les droits du peuple palestinien et contre les territoires arabes occupés.

218. Etant donné enfin les responsabilités qui ont été imparties par la Charte au Conseil de sécurité quant à la préservation de la paix mondiale et étant donné que toutes les politiques et pratiques d'Israël mettent cette paix en danger, nous demandons au Conseil de sécurité de mettre fin à ces pratiques et d'adopter les décisions nécessaires en vue de supprimer toutes les mesures qui ont été prises par Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés, et en particulier celles qui sont relatives à l'annexion, à la colonisation et à la judaïsation.

219. Je viens d'exposer la situation qui règne au Moyen-Orient, avec toute la gravité et tous les dangers qu'elle comporte. La paix dans notre région est fonction de la volonté sincère qu'il y aura de mettre en oeuvre les dispositions de la Charte des Nations Unies et d'appuyer notre juste lutte. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent donc nous aider et nous appuyer, car cela revient à confirmer l'autorité et la capacité de l'Organisation et, par conséquent, à consolider la paix dans le monde, ce qui est notre objectif à tous.

La séance est levée à 13 h 20.